
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 9 (1981)

DOI: 10.11588/fr.1981.0.50895

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

YVON LACAZE

PHILIPPE LE BON ET L'EMPIRE: BILAN D'UN RÈGNE
(Première Partie)¹

Table des matières (1^{re} partie)

I. La politique ducale: les faits	136
1. Jusqu'à la conquête hollandaise (1419-1428). Les Successions de l'ensemble Brabant-Hainaut-Hollande et du Luxembourg. Bourgogne et Clèves face à Thierry de Moers, archevêque de Cologne. L'affaire du Comté de Ferrette	136
2. De l'alliance franco-autrichienne au début du litige luxembourgeois (1429-1441). L'alliance franco-autrichienne (22 juillet 1430); le soutien de Charles VII aux Liégeois et à René d'Anjou. Philippe devient duc de Brabant (octobre 1430). Poursuite du rapprochement franco-autrichien. L'opposition entre le duc et les archevêques de Cologne et de Trèves sur la question conciliaire	147
3. Du conflit luxembourgeois à l'affaire de Soest (1441-1449). La conquête bourguignonne du Luxembourg (1443). L'alliance de Frédéric III et du duc Bourgogne (novembre 1444); le réseau d'alliances françaises dans l'Empire en 1445. Philippe le Bon favorise le ralliement de Cologne et de Trèves à Eugène IV	157
4. Premiers projets de couronne royale pour Philippe le Bon. A partir de 1438, avec les Moers. Les deux négociations parallèles de 1446-1447 entre Frédéric III et Philippe le Bon et leur échec.	166

2^e partie (cf. FRANCIA 10)

5. Relance du litige luxembourgeois (1440-1460), 6. L'Empire scindé en deux camps, 7. La fin du règne (1465-1467). II. La politique ducale: les mobiles, - III. Le bilan, - IV. Conclusion.	
--	--

¹ Nous tenons à exprimer nos remerciements à l'Institut Historique Allemand, éditeur de la FRANCIA, d'avoir accepté cette longue étude qui paraîtra en deux parties (la deuxième partie sera publiée dans le prochain volume de FRANCIA), et particulièrement à M. Werner Paravicini qui a bien voulu relire le manuscrit et nous faire part de ses suggestions.

Liste des principales abréviations:

- AB = Annales de Bourgogne AE = Annales de l'Est
AGN = Algemene Geschiedenis der Nederlanden, Ed. J. A. VAN HOUTTE et autres, 13 vol. Utrecht 1949-1958 (à ne pas confondre avec la publication du même titre, IV. Middelieuwen, Haarlem 1980)
ARMSTRONG = C.A.J. ARMSTRONG, La politique matrimoniale des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, dans: AB 40 (1968) p. 5-58, 89-139
AUBIN-PETRI = Der Raum Westfalen. Band II, Untersuchungen zu seiner Geschichte u. Kultur, 1. Teil, von H. AUBIN, F. PETRI u. a., Münster 1955
BARB = Bulletin de l'Académie royale de Belgique
BCRHB = Bulletin de la Commission royale d'Histoire de Belgique
DE BEAUCOURT = DE BEAUCOURT (G. DU FRESNE), Histoire de Charles VII, 6 vol., Paris 1881-1891
BEC = Bibliothèque de l'École des Chartes
Bénédictins de Saint-Vanne = Histoire de Metz, par les B. de S. V., 5 vol., Paris 1769-1787

De 1419, date à laquelle il succédait à son père dans les conditions dramatiques que l'on sait, à 1467, heure de sa mort, Philippe le Bon avait joint à un domaine constitué des deux Bourgognes, de la Flandre et de l'Artois, un vaste ensemble où voisinaient Brabant, Hainaut, Hollande et Zélande, ainsi que, plus à l'est, le Luxembourg et une partie de la Haute Alsace. Sous celui qui, au soir de sa vie, se vit gratifier du titre pompeux de »grand duc d'Occident«, l'expansion territoriale bourguignonne s'était exclusivement effectuée en des territoires d'obédience impériale – si l'on excepte les quelques »rajustements« découlant du traité d'Arras. Un phénomène d'une telle ampleur, qui faisait basculer vers le Nord-est le centre de gravité de la puissance ducale, pouvait s'expliquer par un désintéret précoce – encore que relatif – du prince vis-à-vis du Royaume de France, dont il ne réussit pas à ceindre la couronne en 1419

-
- BIMGRUU = Bijdragen v. het Instituut voor middeleeuwse Gesch. der Rijksuniversiteit te Utrecht
Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy = Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy (1477). Actes du colloque organisé par l'Institut de recherche régionale en sciences sociales, humaines et économiques de l'Université Nancy II (Nancy, 22-24 septembre 1977), Annales de l'Est, mémoire n° 62, Nancy 1978
- DRTA = Deutsche Reichstagsakten, hrg. v. J. WEIZSÄCKER u. a., Munich 1867 ss.
- FLICHE-MARTIN = Histoire de l'Eglise, sous la dir. de A. FLICHE et V. MARTIN, t. XIV: L'Eglise au temps du grand schisme et de la crise conciliaire, Paris 1962
- GRÜNEISEN = Henny GRÜNEISEN, Die westlichen Reichsstände in der Auseinandersetzung zwischen dem Reich, Burgund und Frankreich bis 1473, dans: RV 26 (1961) p. 22-27
- HANSEN = J. HANSEN, Westfalen und Rheinland im 15. Jh., 2 vol., Leipzig 1888 (Publicationen aus dem kgl. preußischen Staatsarchiv, XXXIV, XLII)
- HUIZINGA-HZ = HUIZINGA, Burgund, Eine Krise der romanisch-germanischen Verhältnisse, dans: Historische Zs. 118 (1933) p. 1-28
- HUIZINGA-MA = HUIZINGA, L'Etat bourguignon, ses rapports avec la France et les origines d'une nationalité néerlandaise, dans: MA 40 (1930) p. 171-193; 41 (1931) p. 11-35, 83-96.
- HUIZINGA-VW = même titre, dans: Verzamelde Werken, t. II: Nederland, Haarlem 1948.
- LEROUX = Alfred LEROUX, Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461, Paris 1892
- Liège et Bourgogne = Liège et Bourgogne. Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968 (Bibliothèque de la Fac. de Philosophie et Lettres de l'Univ. de Liège, t. 203, Paris, Belles-Lettres, 1972)
- MA = le Moyen Age
- MALECZEK (1968) = W. MALECZEK, Die diplomatischen Beziehungen zwischen Österreich und Frankreich in der Zeit von 1430 bis 1474, Diss. dactyl., Innsbruck 1968
- MALECZEK (1971) = W. MALECZEK, Österreich, Frankreich, Burgund. Zur Westpolitik Herzog Friedrichs IV. in der Zeit von 1430 bis 1439, dans: MIÖG 79 (1971) p. 111-155
- MIÖG = Mitteilungen der Instituts für österreichische Geschichtsforschung
- PETRI = F. PETRI, Nordwestdeutschland in der Politik der Burgunderherzöge, dans: Westfälische Forschungen 7 (1953-1954) p. 80-100
- RBPH = Revue Belge de Philologie et d'Histoire
- RV = Rheinische Vierteljahrsblätter
- VAUGHAN = Richard VAUGHAN, Philip the Good. The Apogee of Burgundy, Longman, Londres 1970
- ZIEHEN = E. ZIEHEN, Mittelrhein u. Reich im Zeitalter der Reichsreform 1356-1504, vol. I (1356-1491), Frankfurt/Main 1934.
- Pour une orientation bibliographique, on peut se reporter à B. GEBHARDT, Handbuch der deutschen Geschichte, 9. Auflage, hg. von Herbert GRUNDMANN, I, Frühzeit u. Mittelalter, Stuttgart 1970; Erich MEUTHEN, Das 15. Jahrhundert, Munich-Vienne, 1980, ainsi qu'à la plus récente Algemene Geschiedenis der Nederlanden, citée ci-dessus.

devant le refus anglais,² au profit d'un vaste champ de manœuvre qui, en raison de son morcellement, autorisait de sa part toutes les ambitions, y compris l'obtention d'une dignité royale, tantôt offerte, tantôt refusée par Frédéric III et certains Electeurs. L'Empire s'était transformé, pour Philippe le Bon, en un théâtre secondaire du fondamental antagonisme qui l'opposait au Royaume de France, particulièrement après 1435: la paix d'Arras, en accélérant la délivrance dudit Royaume de la domination anglaise et son relèvement, mais aussi en libérant une grande part des énergies bourguignonnes paralysées aux frontières du duché, substituait à trois lustres de combats confus une longue période de paix de trente ans – qui prit fin avec le déclenchement de la guerre du Bien public – sans cesse traversée d'alertes il est vrai, mais plus encore marquée par une intense activité diplomatique qui, prenant le relais des entreprises guerrières, déplaçait sans répit ses pions sur l'échiquier germanique, dans un camp comme dans l'autre.

L'étude des rapports entre les ducs Valois de Bourgogne et les terres d'Empire attend toujours son historien. Malgré toutes ses imperfections et ses erreurs, l'ouvrage de base en la matière reste celui d'Alfred Leroux, qui date de 1892.³ L'ouvrage n'a pas été jusqu'ici véritablement remplacé, mais le sujet a fait maintes fois l'objet de mises à jour, de renouvellements ponctuels. La dernière monographie sérieuse consacrée à Philippe le Bon, celle du professeur Vaughan,⁴ ne retient de la politique germanique du duc que les épisodes les plus marquants – conquête hollandaise, affaire du Brabant, guerres de Liège – sans replacer lesdits épisodes, qui n'affectent après tout que la périphérie de l'Empire, dans le cadre plus vaste des querelles agitant toute la région rhénano-westphalienne.⁵ Certains silences de l'érudit britannique quant aux clans qui se partagèrent à une époque »les Allemagnes« – Impériaux contre Wittelsbach de Bavière – et à leurs efforts pour se concilier Philippe le Bon interdisent de comprendre comment la situation du duc n'a cessé, à la faveur de ces divisions, de se fortifier dans l'esprit de l'Empereur Frédéric III, au point de faire envisager par ce dernier, à maintes reprises, l'octroi d'une situation privilégiée au Valois de Bourgogne au sein de l'Empire.⁶ Il importait dès lors de pallier ces insuffisances en tenant compte de toutes les études parues depuis 1892 pour dresser un tableau d'ensemble des rapports germano-bourguignons de 1419 à 1467. Notre propos n'est pas de mettre en lumière

² Sur les tentatives de Philippe le Bon en ce domaine, voir P. BONENFANT, *Du meurtre de Montereau au traité de Troyes*, Bruxelles 1958 (Mémoires de l'Acad. royale de Belgique. Cl. des Lettres, LII) p. 35–38, 56 ss. Le transfert de l'intérêt ducal du Royaume de France vers la Hollande ne doit pas cependant faire oublier qu'en 1429 encore, au lendemain des succès de Jeanne d'Arc, Philippe obtenait la lieutenance générale du Royaume.

³ LEROUX (cf. n. 1).

⁴ Cf. n. 1. Nous ne citerons que pour mémoire la petite brochure de Paul BONENFANT, *Philippe le Bon*, Bruxelles 1955.

⁵ M. Vaughan ignore par ailleurs des études de portée générale comme celles de H. HEIMPEL, *Burgund, Macht u. Kultur*, dans: *Geschichte in Wissenschaft u. Unterricht* 4 (1953), ou de F. STEINBACH, *Die Rheinlande in der Burgunderzeit*, dans: *Neusser Festschrift f. die Jubiläen des Jahres 1950*, hg. v. G. KALLEN, Cologne 1950. Il ne cite pas AUBIN-PETRI (cf. n. 1), où un article de G. PFBIFER, *Die Bündnis- u. Landfriedenspolitik der Territorien zwischen Weser und Rhein im späteren Mittelalter*, p. 79 et ss., fournit de précieuses indications sur la situation territoriale de la Westphalie, et complète PETRI.

⁶ Pour les lacunes de l'ouvrage par ailleurs des plus remarquables de M. R. Vaughan, nous renvoyons à notre compte rendu, paru dans *BEC* 130 (1972) p. 290–298.

des faits nouveaux qui seraient demeurés inédits, mais, dans une vaste synthèse, de donner plus de profondeur, de relief à un aspect de l'activité ducale généralement traité de façon superficielle, parcellaire, de tracer les grandes lignes, d'analyser les mobiles d'une politique abordée jusqu'ici de manière par trop anecdotique.

I. LA POLITIQUE DUCALE: LES FAITS

1. Jusqu'à la conquête hollandaise (1419-1428)

Avant que le jeune comte de Charolais n'accédât à la dignité ducale au lendemain de Montereau, le roi des Romains Sigismond s'était déjà inquiété de l'expansionnisme bourguignon. Expansionnisme par personnes interposées, à savoir Jean IV de Brabant, représentant une branche cadette de la dynastie issue de Philippe le Hardi,⁷ et sa femme Jacqueline de Bavière, détentrice de l'ensemble hollando-hennuyer, unis dans la plus pure tradition des alliances entre Valois de Bourgogne et Wittelsbach inaugurée par le brillant frère de Charles V.⁸ Expansionnisme dépourvu de toute justification juridique aux yeux de Sigismond: que Jeanne, fille unique héritière de Jean III, dernier duc brabançon de la dynastie de Louvain, après avoir régné conjointement sur le Brabant avec son mari Wenceslas de Luxembourg,⁹ ait fait don de ses domaines à la dynastie bourguignonne, au mépris des droits de son neveu, un frère de Sigismond, un autre Wenceslas, le roi des Romains déchu en 1400,¹⁰ et Jean IV n'était plus qu'un

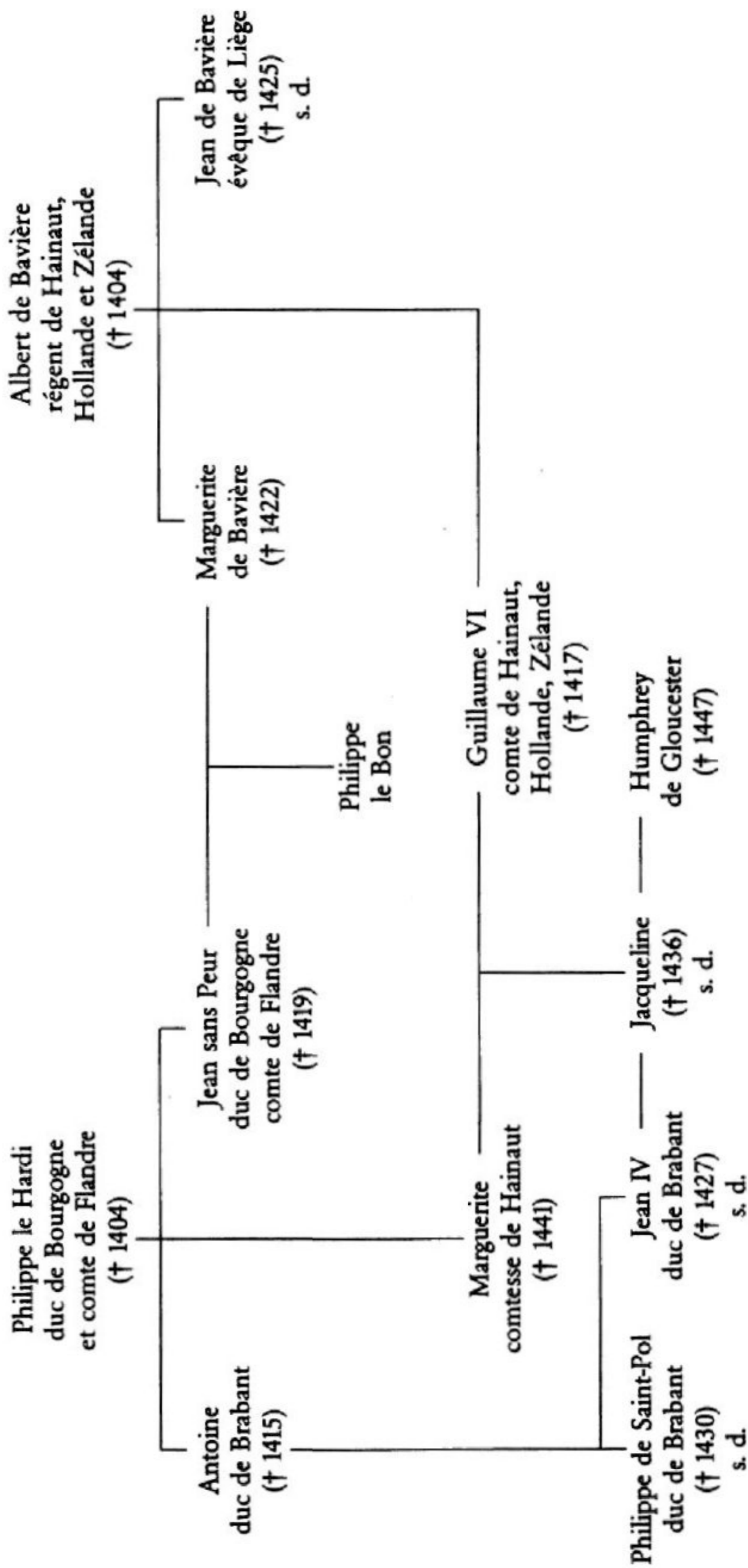
⁷ Jean IV était le fils d'Antoine, frère cadet de Jean sans Peur, donc un cousin germain de Philippe le Bon.

⁸ Philippe le Hardi avait en effet uni son fils aîné Jean sans Peur à Marguerite de Bavière et sa fille Marguerite à Guillaume VI de Hainaut, Hollande et Zélande. Ces deux derniers furent les parents de la célèbre Jacqueline de Bavière.

⁹ Wenceslas était le frère de l'empereur Charles IV. A sa mort, en 1383, il laissait le Brabant à sa femme, tout en conservant l'expectative pour son neveu et homonyme le roi des Romains. Sur la suite des événements, consulter H. LAURENT et F. QUICKE, *Les origines de l'Etat bourguignon. L'accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-1407)*. 1^{re} partie: Jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'outre-Meuse (1383-1396), Bruxelles 1939 (paru en 1940), et surtout André UYTREBOUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas Moyen-Age (1355-1430)*, Univ. libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, 59, 1975, t. I, p. 476 ss.

¹⁰ Par reconnaissance pour une intervention bourguignonne en faveur du Brabant contre une attaque de la Gueldre, alors sous influence anglaise, la duchesse Jeanne cédait (1390) la nue propriété de ses domaines à sa nièce Marguerite de Male, héritière de Flandre et femme de Philippe le Hardi. Philippe et Marguerite firent don du Brabant à leur fils cadet Antoine, et l'arrangement fut ratifié par les Etats de la province en 1403. J. STENGERS, *Philippe le Hardi et les Etats de Brabant*, dans: *Hommage au professeur P. Bonenfant. Etudes d'histoire médiévale dédiées à sa mémoire*, Bruxelles 1965, p. 386 ss.; vicomte TERLINDEN, *Philippe le Bon grand duc d'Occident*, dans: *Revue générale belge* 6 (1967) p. 21. A cette opération, le clan impérial pouvait objecter l'accord conclu par Jeanne de Brabant en février 1357, aux termes duquel, au cas où son mari et elle-même mourraient sans enfant, le Brabant reviendrait au chef de la maison de Luxembourg. A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse*, 2^e partie: *Cartulaires*, t. II (1312-1383), Bruxelles 1911, p. 122; J. STENGERS, p. 384. Il pouvait même dénier toute valeur à la renonciation de Wenceslas aux droits de l'Empire sur le Brabant en raison de la déchéance de ce dernier en 1400. A une époque où s'amorçait un certain rapprochement entre Jean sans Peur et Sigismond, l'empereur détrôné donnait d'ailleurs pleins pouvoirs à son frère pour faire valoir les droits de leur maison

Succession de Brabant, Hainaut, Hollande et Zélande



s. d. — sans descendance

usurpateur, les femmes ne pouvant, dans la coutume germanique, détenir des fiefs mouvants de l'Empire, a fortiori en disposer.¹¹ A cette théorie, les juristes bourguignons n'auront de cesse, après l'acquisition du Brabant, d'opposer un certain »jus brabantinum« qui assurait aux maîtres de la principauté l'hérédité féodale en ligne féminine depuis qu'à la fin du XII^e siècle, le duc Henri I^{er} eût secondé les projets dynastiques de l'Empereur Henri VI¹² – privilège auquel ces juristes trouveront des précédents jusque chez les premiers Pippinides.¹³ Ils feront également valoir que la haute ancienneté du duché conférait implicitement à ce dernier, au sein de l'Empire, le droit à un traitement particulier.¹⁴

En cette fin du grand Schisme, au milieu des guerres qui déchiraient l'Occident, Sigismond s'était targué de restaurer la paix : il avait néanmoins pris fait et cause pour le

sur la province (Prague, 16 juillet 1416) : F. QUICKE, Les relations diplomatiques entre le roi des Romains Sigismond et la maison de Bourgogne (fin 1416–début 1417), dans : BCRHB 90 (1926) p. 218, n. 1.

¹¹ L'hérédité s'était établie pour les grands fiefs de l'Empire au XII^e siècle, mais avec les restrictions suivantes : en ligne masculine et directe seulement.

¹² Henri VI désirait en effet obtenir des princes d'Empire l'institution de l'hérédité de la fonction impériale. Aussi, à la fin de 1195 et au début de l'année suivante, demandait-il l'élection de son fils comme roi des Romains, proposant en contrepartie aux princes laïques le droit de succession en ligne féminine et collatérale. Un instant ébranlés, ceux-ci revenaient sur leurs engagements. E. JORDAN, Histoire du Moyen Age, coll. Glotz t. IV/1 : L'Allemagne et l'Italie aux XII^e et XIII^e siècles, Paris 1939, p. 161 ss. Le duc Henri I^{er} de Brabant, qui avait vraisemblablement soutenu les efforts de l'Empereur, obtint ce qui fut à l'avenir désigné sous le vocable de *jus brabantinum*. G. SMETS, Henri I^{er} de Brabant 1190–1235, Bruxelles 1908, p. 78, 233–234 ; O. OPPERMANN, Untersuchungen zur nordniederländischen Geschichte des 10. bis 13. Jahrhunderts, vol. II, Utrecht 1921 (BIMGRUU, 4) p. 38 ; Id., Kölnisch-geldrische Urkundenstudien zur Geschichte des 13. Jahrhunderts, Groningue 1952 (BIMGRUU, 25) p. 38–39 ; P. BONENFANT, Etat bourguignon et Lotharingie, dans : BARB, Cl. des Lettres et Sciences morales et politiques 41 (1955) p. 276.

¹³ C'est ainsi qu'en 1434, à une heure où la guerre menaçait d'éclater entre Philippe le Bon et Sigismond, des mémoires issus de la chancellerie brabançonne (et reproduits dans DRTA 11, 1898, n° 219, 219^a) laissent entendre que le duc Wenceslas, époux de Jeanne de Brabant, n'avait été que l'associé de cette dernière au gouvernement de la province ; le transfert de ses droits à Jeanne, à titre de donation entre époux, était annulé par la renonciation de l'autre Wenceslas au profit d'Antoine. Ces mémoires démontraient la validité pour le Brabant de la succession en ligne féminine sur la base des droits divin et naturel, civil et canonique ; un tel mode de succession existait depuis une haute ancienneté et avait été explicitement accepté au sein de l'Empire (ibid., p. 371). Ils se référaient entre autres exemples à Begga, fille de Pépin de Landen, duc de »Basse-Ostrieque«, ou à Gerberge, fille de Charles de Basse-Lorraine, privé du trône par Hugues Capet : l'une et l'autre auraient succédé à leurs frères Grimoald et Otton de Brabant (respectivement en 656 et dans les premières années du XI^e siècle). En fait, ces deux femmes semblent avoir eu surtout pour rôle de transmettre les territoires jadis gouvernés par leurs frères à leurs époux. C'est ainsi que Begga, belle-fille d'Arnulf de Metz, porta l'héritage austrasien à la branche arnulfine des ancêtres de Charlemagne. L. LEVILLAIN, Encore la succession d'Austrasie au VII^e siècle, dans : BEC 106 (1945–1946) p. 296–306 ; E. HLAWITSCHKA, Die Vorfahren Karls des Großen, dans : Karl der Große. Lebenswerk u. Nachleben, hg. v. W. BRAUNFELS, vol. I, Düsseldorf 1965, p. 53–59. De même, Gerberge devait épouser Lambert de Louvain, souche d'une dynastie qui, à partir de 1106, parvint à la dignité ducale sur l'ensemble de la Basse-Lotharingie, puis, en 1190, sur le seul Brabant (diète de Schwäbisch-Hall). P. BONENFANT et A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, Du duché de Basse Lotharingie au duché de Brabant, dans : RBPH 46 (1968) p. 1129–1165. Dès lors, arguaient les juristes bourguignons, pourquoi Jeanne de Brabant – qui, elle, gouverna effectivement son duché – n'eût-elle pas succédé fort légitimement à son père Jean III ? (DRTA 11, p. 411).

¹⁴ L'argument tendant à faire reconnaître le droit de succession »par moyen de femmes« était également valable pour l'ensemble hollande-hennuyer, échu, à la mort du dernier hoir mâle de la maison d'Avesnes, à sa sœur Marguerite, épouse du célèbre Louis de Bavière, et qui s'en était dessaisie au profit de son fils, vers le milieu du XIV^e siècle. TERLINDEN (n. 10) p. 22.

Lancastre dans le conflit franco-anglais par le traité de Canterbury (15 août 1416).¹⁵ Jean sans Peur ayant adopté le même parti,¹⁶ le roi des Romains n'avait plus d'autre ressource que d'attiser les querelles internes des Wittelsbach qui, à la faveur de l'insigne faiblesse de Jean IV, opposaient Jacqueline à son oncle l'élu de Liège, Jean de Bavière.¹⁷ Il se prononçait pour le prélat et la cité de Liège, les déliant des obligations qui leur avaient été imposées au lendemain de la bataille d'Othée (septembre 1408) par le duc de Bourgogne;¹⁸ il accordait à Jean de Bavière l'investiture du Brabant, et le reconnaissait, à la mort de Guillaume IV de Hainaut, père de Jacqueline, comme l'héritier des Wittelsbach en Hollande, Zélande et Hainaut (1417).¹⁹

Appelé à participer aux affaires de France par la mort de son père, Philippe le Bon perdait quelque temps de vue les «pays de par deça» au profit d'intrigues restées sans lendemain – tandis que sa mère, la duchesse Marguerite de Bavière, dépêchait des ambassades aux quatre coins de l'Empire pour justifier son action et interdire tout recours de ce côté au Dauphin meurtrier.²⁰ Le duc revenait toutefois sans tarder aux horizons nordiques, témoins de ses premières activités: dès novembre 1420, il achetait le comté de Namur, excellente position stratégique au contact de Liège où se trouvait désormais un nouvel évêque, Jean de Heinsberg, entièrement acquis à sa cause.²¹ Au mois d'avril précédent, Jean de Bavière avait encore marqué des points, avec la complicité du débile Jean IV²² – trop débile pour, face aux querelles internes brabançonnes et à la fermentation bruxelloise, ne pas recourir aux bons offices de son puissant cousin de Bourgogne.²³ La fuite de Jacqueline, son mariage en 1422 avec

¹⁵ Suivi de l'entrevue à Calais de Sigismond, de l'Anglais Henri V et de Jean sans Peur (septembre 1416), d'une déclaration de guerre impériale à Charles VI (mars 1417) et d'une alliance entre le roi des Romains et le duc de Bourgogne (avril 1417).

¹⁶ Sur la question de savoir si le «pacte infernal» de Calais – selon l'expression de Calmette et Deprez – fut véritablement conclu et quelle fut sa portée réelle, consulter BONENFANT (n. 2) p. 9–10. Il s'agissait vraisemblablement d'une habile manœuvre de Jean sans Peur, destinée à neutraliser l'hostilité impériale, qui s'était manifestée dans une alliance de Sigismond avec Charles d'Orléans (septembre 1413) ou dans le traité franco-impérial de Trino (25 juin 1414).

¹⁷ Sur ces querelles de famille, voir entre autres F. SCHNEIDER, *Herzog Johann v. Baiern, erwählter Bischof v. Lüttich u. Graf v. Holland (1373–1425)*, Berlin 1913; AGN t. III, 1951, p. 226 ss.; Max SPINDLER (u. a.), *Handbuch der bayerischen Geschichte, t. II: Das alte Bayern. Der Territorialstaat vom Ausgang des 15. Jh. bis zum Ausgang des 18. Jh.*, Munich 1969, p. 207. Il faudrait y ajouter le travail de M. H. P. H. JANSSEN, *Jacobäa van Beieren*, La Haye 1967, que nous n'avons pu consulter.

¹⁸ Cette bataille avait été remportée par le duc Jean sans Peur et le comte de Hainaut, frère de Jean de Bavière, sur les Liégeois révoltés contre l'évêque.

¹⁹ Paul HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne au XV^e siècle*, dans: *Liège et Bourgogne*, p. 208–209. Voir également QUICKE (n. 10). Habilement, Philippe le Bon, qui n'était encore que comte de Charolais, reconnaissait à Woudrichem (février 1419) les conquêtes réalisées par Jean de Bavière et faisait de ce dernier l'héritier de Jacqueline.

²⁰ La duchesse députait notamment, en septembre-octobre 1419, auprès du roi des Romains, des ducs de Bar et de Lorraine, du Comte palatin du Rhin et du margrave de Bade. BONENFANT (n. 2) p. 103–104.

²¹ Jean de Bavière ayant renoncé à l'évêché de Liège contre l'investiture du Brabant, Jean de Heinsberg devenait le titulaire du siège dès 1419 (après le bref intermède d'un Wallenrode, archevêque de Riga). Heinsberg devait conclure, en juin 1421, un traité d'alliance perpétuelle avec Philippe le Bon, s'engageant à ne pas soutenir le «Dauphin» Charles VII. HARSIN (n. 19) p. 211.

²² Par le traité de Sint Maartensdijk, Jean IV engageant à son oncle les comtés de Hollande et de Zélande.

²³ Les efforts du duc de Bourgogne devaient aboutir, en 1420, à la désignation de Philippe de Saint-Pol, frère de Jean IV, comme gouverneur du Brabant pour le compte de ce dernier. L'année suivante, Philippe le Bon se rendait personnellement à Bruxelles. VAUGHAN, p. 51.

Gloucester²⁴ introduisaient cependant un nouveau facteur dans la région: durant de longues années, Anglais et Bourguignons, alliés en France, devaient s'affronter en Hollande. Pour sa part, Sigismond, conciliant l'esprit de Canterbury et ses sentiments antibourguignons, opérait une volte-face en faveur de la princesse rebelle, lui dispensant un soutien que le double danger hussite et turc condamnait à demeurer formel – comme il condamnera toute éventualité d'intervention impériale en France aux côtés de l'allié britannique.²⁵ Jean IV ayant transféré, au lendemain de la mort de Jean de Bavière (janvier 1425), l'administration du Hainaut et de la Hollande à Philippe le Bon, ce fut en vain que Sigismond cita les compères à paraître en sa cour.²⁶

Sur le flanc oriental du duché de Bourgogne, le roi des Romains avait tenté une opération de diversion. Aux Chalon – dont l'influence dans la Comté s'était peu à peu affaiblie au profit de la dynastie ducale,²⁷ il conférait, sur l'antique royaume d'Arles, la charge de vicariat impérial, concept juridique hérité d'une situation géopolitique à jamais disparue;²⁸ mais l'octroi en 1421 de cette arme de combat classique des maîtres de l'Empire,²⁹ jointe à la garde de Besançon et à de pleins pouvoirs pour restaurer l'autorité suprême au sein de la Comté, une attitude systématiquement favorable aux velléités d'indépendance bisontines à l'égard du duc de Bourgogne n'aboutissaient qu'à de médiocres résultats: Louis de Chalon gagnait le camp adverse³⁰ et la commune

²⁴ Humphrey de Gloucester, frère du roi d'Angleterre Henri V et de Bedford.

²⁵ L'envoyé du roi d'Angleterre, à la fin de 1419, n'obtenait de Sigismond que de vaines promesses. Seul, le comte palatin du Rhin, Louis III le Barbu, qui avait épousé en premières noces une sœur d'Henri V, prenait les armes pour participer l'année suivante au siège de Melun par les Anglais. En janvier 1422, une nouvelle ambassade britannique auprès de Sigismond, des Bavares, des archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence se heurtait à une dérobade générale. Le mauvais cours pris par la lutte contre les Hussites excluait toute intervention germanique en France. DE BEAUCOURT, t. I, 1881, p. 325, 336–337; P. HAGEMANN, *Die Beziehungen Deutschlands zu England seit dem Vertrage von Canterbury vom 15. August 1416 bis zu Kaiser Sigmunds Ende*, Halle 1905, p. 27–29, 33; BONENFANT (n. 2) p. 105–106.

²⁶ DRTA, 8, n° 366 et note; W. ALTMANN, *Die Urkunden Kaiser Sigmunds (1410–1437)* (Regesta Imperii, éd. J. F. BÖHMER, 11, Innsbruck 1897–1900), n° 6199, 6363, 6414; LEROUX p. 162 et n. 3; notre article: Philippe le Bon et le problème hussite: un projet de croisade bourguignon en 1428–1429, dans: *Revue historique* 241 (1969) p. 82, n. 2.

²⁷ Les comtes de Chalon, branche cadette de la précédente maison ducale de Bourgogne, avaient su, depuis le XIII^e siècle, par une habile politique – appui à l'empereur Rodolphe de Habsbourg; relations excellentes avec le comte palatin de Bourgogne Othon IV – implanter leur hégémonie dans la Comté, qu'ils gouvernaient en fait lors de la cession de la province à Philippe le Bel. Cette hégémonie était sanctionnée par l'octroi à Hugues de Chalon, sous l'empereur Charles IV, du vicariat impérial et des droits impériaux à Besançon (1365). Néanmoins, en 1386, Philippe le Hardi s'imposait comme le gardien de la cité. La constante fidélité de Jean de Chalon-Arlay à Jean sans Peur n'empêchait pas les Valois de Bourgogne de jalouser les privilèges (notamment en matière de monnayage) que la maison rivale tenait directement du chef de l'Empire. Fr. BARBEY, *Louis de Chalon, prince d'Orange... 1390–1463* (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2^e sér. 13, 1926) p. 15 ss., 105 ss.

²⁸ En janvier 1378, l'empereur Charles IV avait nommé le Dauphin de France – le futur Charles VI – vicaire impérial dans toute l'étendue dudit royaume. Robert FOLZ, *Le souvenir et la légende de Charlemagne dans l'empire germanique médiéval*, Paris 1950, p. 438. Voir également Ferdinand SEIBT, *Zum Reichsvikariat für den Dauphin 1378*, dans: *Zs. für historische Forschung* 8 (1981) p. 129–158.

²⁹ Songeons par exemple qu'en 1337, Edouard III s'était vu gratifier de cette dignité, l'Empereur manifestant ainsi son hostilité à Philippe VI de Valois et au pape Benoît XII.

³⁰ Louis participait en effet aux expéditions de Hollande dans les rangs bourguignons; en 1429, il abandonnait la charge vicariale. L'année suivante, il était vaincu en Dauphiné, à Anthon, par les troupes de Charles VII.

bisontine, bien après la disparition de Sigismond, se vit réduite à merci sous la botte du maréchal de Bourgogne.³¹

S'il n'était guère concevable que princes et cités germaniques s'unissent sous la houlette du roi des Romains afin de mater le Valois – prince dont il eût été imprudent, en Allemagne, de négliger une éventuelle participation à la croisade de Bohême³² – une barrière plus solide se dressait dans la région westphalienne devant les ambitions bourguignonnes.³³ Il s'agissait de l'archevêque de Cologne Thierry de Moers, duc de Westphalie, administrateur du diocèse de Paderborn, et dont le frère Henri occupait le trône épiscopal de Münster.³⁴ Le prélat – fidèle client par ailleurs de la couronne britannique depuis son adhésion à la coalition anglo-impériale de 1416 –, désirait compléter sa vaste zone d'influence, acquise au détriment des comtes de Hoya³⁵ et de la dynastie de Juliers-Berg,³⁶ par les duchés de Clèves et de Gueldre et l'évêché d'Utrecht – opération politique dont n'étaient vraisemblablement pas exclues certaines arrière-

³¹ De Jean IV de La Rochetaillée à Quentin Ménart, les archevêques désignés par Rome seront tous en bons termes avec le duc de Bourgogne. En revanche, Frédéric III, poursuivant la politique de Sigismond, condamnera en 1449 Ménart dans un conflit l'opposant aux bourgeois de la cité. Le mouvement populaire de 1450-1451, qui fera un instant appel à Charles VII et à l'Empereur, capitulera sans combat devant le maréchal de Bourgogne Thiébaud de Neufchâtel, et le duc renforcera son emprise sur la ville rebelle. Voir à ce sujet C. FOHLEN, *Histoire de Besançon. I. Des origines à la fin du XVI^e siècle*, Paris 1964, p. 503 ss.

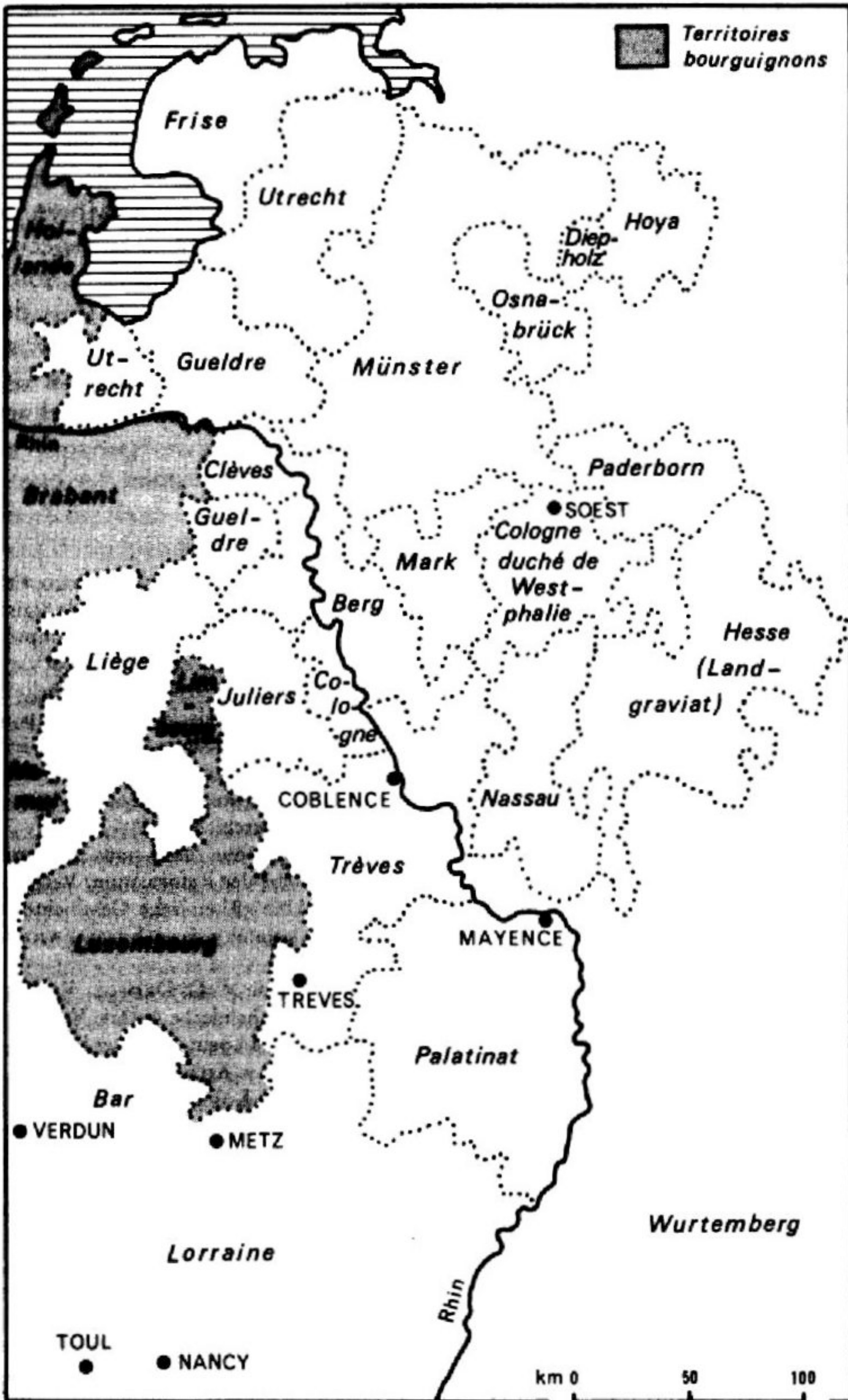
³² Cf. notre article cité n. 26. Sur la politique suivie par les princes électeurs rhénans à l'égard de Sigismond affronté au péril hussite, consulter Christiane MATHIES, *Kurfürstenbund u. Königtum in der Zeit der Hussitenkriege. Die kurfürstliche Reichspolitik gegen Sigmund im Kraftzentrum Mittelrhein*, Mainz 1978 (Quellen u. Abhandlungen zur mittelhessischen Kirchengeschichte, 32).

³³ Sur l'histoire des principautés ecclésiastiques en Westphalie à l'époque, nous nous permettons de renvoyer à l'ouvrage de M. A. SCHROER, *Die Kirche im Westfalen vor der Reformation. Verfassung u. geistliche Kultur, Mißstände u. Reformen*, 2 vol., Münster 1967. Une «Rheinische Geschichte» est en cours, sous la direction de MM. F. Petri et G. Droège, dont un seul volume a paru (Eugen EWIG, *Frühes Mittelalter*, Düsseldorf 1980).

³⁴ Sur le personnage de Thierry de Moers, outre l'ouvrage classique de M. G. DROEGE, *Verfassung u. Wirtschaft in Kurköln unter Dietrich v. Moers 1414-1463*, Bonn 1957 (Rheinische Archiv, Veröffentl. des Inst. f. geschichtl. Landeskunde der Rheinlande an der Univ. Bonn, 50), on peut consulter les articles plus récents, cf. du même auteur: Dietrich v. MOERS, *Erzbischof u. Kurfürst v. Köln (etwa 1385-1463)*, dans: *Rheinische Lebensbilder*, t. I, 1961, ou de M. K. SOLL, *Die Absichten des Kölner Erzbischofs D. v. Moers auf ein jülich-bergisch-ravensbergisches Erbe*, dans: *Jahresbericht des hist. Vereins f. die Grafschaft Ravensberg* 60 (1958) p. 19-55. Thierry et Henri étaient les frères du comte Frédéric III de Moers, dont les territoires, situés sur le Rhin inférieur, s'inséraient entre Cologne, Clèves et la Gueldre. Pour plus de renseignements sur cette famille, ainsi que sur ses rapports avec le Brabant, voir Werner PARAVICINI, *Moers, Croy, Burgund. Eine Studie über den Niedergang des Hauses Moers in der zweiten Hälfte des 15. Jh.*, dans: *Annalen des hist. Vereins für den Niederrhein* 179 (1977) p. 7-113.

³⁵ La ville de Hoya, sise sur la Weser, aux environs de Verden, était le siège d'un comté dont les titulaires souffrirent particulièrement de l'ascension des Moers. En effet, Henri de Moers, frère cadet de Thierry, succédait en 1424 sur le siège épiscopal de Münster à Otto de Hoya; Erich de Hoya, administrateur de l'évêché d'Osnabrück, devait s'effacer devant le même Henri à la suite de luttes intestines, HANSEN, t. II (Introduction), p. 10; AUBIN-PETRI, t. II/1, p. 118-119. De façon générale, voir PETRI (Nordwestdeutschland, cf. n. 1).

³⁶ Après avoir été élu au début du siècle au siège épiscopal de Paderborn, Guillaume de Berg avait dû, malgré l'appui de son oncle Renault de Gueldre, s'incliner devant Thierry de Moers dans ses ambitions sur l'archevêché de Cologne. AUBIN-PETRI, t. II/1, p. 117; DROEGE (n. 34) p. 46.



La vallée du Rhin au XV^e siècle, d'après Richard Vaughan, Philip the Good, Londres 1970, S. 226.

pensées commerciales.³⁷ Or, le duché de Clèves, dirigé par un beau-frère de Philippe,³⁸ constituait un point d'appui idéal pour l'«impérialisme» bourguignon; la politique matrimoniale clévoise favorisait la pénétration de l'influence bourguignonne en maints points de l'Europe³⁹ quand elle ne sanctionnait pas le terme mis à la longue querelle «armagnacque»;⁴⁰ à de jeunes princes clévois élevés en sa cour, Philippe imposait facilement sa volonté.⁴¹ A l'inverse, il est vrai, le duché de Gueldre, échu à Arnold d'Egmont en 1423 grâce au concours clévo-bourguignon,⁴² manifesterait ultérieurement un souci d'indépendance teinté d'hostilité à l'égard de ses protecteurs – encore que la portée de cette hostilité sera réduite par des dissensions familiales⁴³ sur lesquelles Philippe jouera habilement sous le couvert de médiations successives.⁴⁴ Quant à l'évêché d'Utrecht, dont la maîtrise s'avérait indispensable pour qui voulait s'assurer l'héritage de Jacqueline de Bavière, il était tiraillé en 1423 entre un favori des Moers, Rodolphe de Diepholz, et un candidat des Kabeljaws⁴⁵, les clans antagonistes ayant en effet de bonne heure renoncé à soutenir leurs champions initiaux, Waleran de Moers et l'élu de Liège Jean de Bavière.⁴⁶ Au clan colonais, composé au premier chef du duc de

³⁷ On ne saurait passer sous silence que la cité de Cologne occupait au sein de la Hanse une place qui la mettait en concurrence avec Lübeck et lui assurait la suprématie sur les villes de l'Occident hanséatique. La possession d'Utrecht eût fourni aux Colonais un débouché sur la mer, favorisant en toute sécurité leurs importantes transactions avec les Iles britanniques. Pour plus de détails, voir notre article: Contribution à l'histoire économique et politique des pays de «par deça»: trois années de la négociation hanséato-bourguignonne ouverte en 1453, dans: MA 75 (1969) p. 95–119, 291–320.

³⁸ Adolf de Clèves, époux de Marie de Bourgogne. Ses fils Jean et Adolf épouseront respectivement Elisabeth de Bourgogne, comtesse d'Etampes et de Nevers pour le premier, Béatrix de Coïmbre, nièce de la duchesse Isabelle, puis une fille de Philippe pour le second. PETRI, p. 99–100; ARMSTRONG, p. 21.

³⁹ Notamment en Bavière, en Wurtemberg, en Gueldre ou dans le Brunswick. Une fille d'Adolf de Clèves épousera Carlos de Viane, fils de Jean II d'Aragon: PETRI, p. 100–101; ARMSTRONG, p. 19–20; VAUGHAN, p. 289–292.

⁴⁰ Allusion au mariage en 1440 de Marie de Clèves et de Charles d'Orléans, sorti des geôles anglaises grâce aux efforts de la duchesse de Bourgogne.

⁴¹ C'est ainsi qu'à la mort d'Adolf de Clèves, le duc de Bourgogne arbitra entre les enfants du défunt, Jean de Clèves et Adolf de Ravenstein (1450), VAUGHAN, p. 289–290.

⁴² Contre la maison de Juliers-Berg, soutenue par Thierry de Moers. Sigismond devait inféoder la Gueldre au duc de Berg.

⁴³ Catherine, femme d'Arnold et sœur du duc de Clèves, œuvrera toujours dans le sens des intérêts clévois. Arnold et son fils Adolf ne cesseront de se heurter. Sur l'opposition gueldro-bourguignonne, voir PETRI, p. 102–103.

⁴⁴ Le duc de Bourgogne, pour saper l'autorité d'Arnold, prendra de plus en plus parti pour son fils Adolf, qu'il tentera d'amener les villes de Gueldre, en 1457, à reconnaître comme leur mainbour à la place de son père. Jusqu'en 1448, les Etats de Gueldre joueront de l'appui bourguignon pour soutenir leurs prérogatives face à Arnold; puis reconnaissant le danger d'une telle politique, les villes de la province deviendront antibourguignonnes. W. Jappe ALBERTS, *De Staaten v. Gelre en Zutphen*, I, Groningue 1950 (BIMGRUU, 22) p. 118 ss.; H. HELBIG, *Fürsten u. Landstände im Westen des Reiches im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit*, dans: RV 29 (1964) p. 55.

⁴⁵ Sueder de Culenborg, prévôt de la cathédrale d'Utrecht. Le terme de «Kabeljaws» – par opposition à celui de Hoeks – désignait en Hollande les partisans du duc de Bourgogne. Sur la lutte de ces deux clans, voir H. P. H. JANSSEN, *Hoekse en Kabeljauwse twisten*, Bussum 1966.

⁴⁶ Waleran de Moers, frère de Thierry, pour ce dernier et Jean de Bavière pour Philippe le Bon. En revanche, le duc de Clèves – agissant ainsi à l'encontre des intérêts de son cousin bourguignon et de Culenborg, apparenté à la famille d'Egmont – se prononçait pour Diepholz, prévôt d'Osnabrück, qui recueillit la majorité des voix du chapitre. En 1424, le pape Martin V, vraisemblablement sous les influences conjuguées du roi des Romains Sigismond, et du duc de Bourgogne, nommait à l'évêché d'Utrecht une

Juliers-Berg – fondamentalement hostile à son voisin clévois⁴⁷ – et de Gérard de la Marck, frère et adversaire acharné d'Adolf de Clèves – mais qui comprendra aussi à certains moments le duc de Brabant, cousin de Philippe, et celui de Lorraine, appartenant pourtant à la clientèle bourguignonne⁴⁸ – s'opposaient Clèves et Gueldre, soutenus par la Bourgogne. En regard de la vive activité de l'archevêque de Cologne, un relatif effacement du métropolitain de Mayence⁴⁹ n'en ressortait que plus, contrastant avec la primauté morale dont bénéficiait le siège – primauté où entraient le souvenir des saints Martin et Boniface,⁵⁰ les dignités de vicaire ou d'archichancelier d'Empire attachées à la fonction archiépiscopale⁵¹ ainsi que le choix d'une cité de l'archevêché – Francfort – pour l'élection du roi des Romains. Il semblerait toutefois qu'une certaine communauté d'intérêts entre l'archevêque Conrad de Daun et Philippe le Bon face à Sigismond et au Comte palatin du Rhin ait donné lieu à de timides tentatives de rapprochement, demeurées sans lendemain.⁵²

Le soutien de Philippe le Bon à son cousin clévois ne dépassait pas le stade diplomatique: Philippe le Bon était trop avisé, il avait trop conscience de la faiblesse de ses moyens, la conquête hollandaise accaparant une grande part de ses forces, pour se lancer dans de nouvelles batailles; l'opposition colono-bourguignonne n'était pas irrémédiable, l'une et l'autre puissances ayant des intérêts communs et le souci de ne pas se laisser entraîner dans les surenchères de leurs clientèles respectives.⁵³ Aussi le

personnalité étrangère aux luttes de partis hollandais, l'évêque de Spire Raban d'Helmstadt; mais dès février 1425, il se prononçait pour Sueder, ce qui constituait une importante victoire diplomatique pour le duc Valois. Sur tout ceci, voir R. R. POST, *Geschiedenis der Utrechtsche bisschopsverkiezingen tot 1535* (BIMGRUU, 19), Utrecht 1933, t. II, p. I ss.; AGN t. III, p. 241 ss.

⁴⁷ D'où une attitude assez flottante vis-à-vis de la Bourgogne. Le duc Adolf de Juliers-Berg avait cependant, en 1405, demandé l'aide bourguignonne contre son fils Adolf, comte de Ravensberg (PETRI, p. 103). Adolf à son tour se liait aux Clévois et aux bourgeois de Cologne contre Thierry de Moers en 1416; deux ans plus tard, il se rapprochait néanmoins de Gérard de La Marck. La succession de Gueldre, ouverte en 1423 au décès sans héritier du duc Renaut, et pour laquelle les Etats locaux préférèrent à Adolf de Berg Arnold d'Egmont, petit-fils maternel du défunt, et candidat de Clèves, achevait de jeter Adolf dans le camp de l'archevêque de Cologne. AUBIN-PETRI, t. II/1, p. 121; PETRI, p. 102.

⁴⁸ Notamment en 1427: AUBIN-PETRI, t. II/1, p. 120; LACAZE (n. 26) p. 83, n. 6.

⁴⁹ Sur les archevêques de Mayence à cette époque, se reporter, en dehors de W. DIEPENBACH-C. STENZ, *Die Mainzer Kurfürsten*, 1935, à ZIEHEN (n. 1) p. 890 ss., et MATHIES (n. 32).

⁵⁰ Le premier était le saint patron de l'Eglise de Mayence; quant au second, c'est à partir du siège de Mayence qu'il avait procédé à l'évangélisation de la Germanie. ZIEHEN, p. 80.

⁵¹ Depuis le XII^e siècle, les archevêques de Mayence devenaient de droit vicaires d'Empire en cas de vacance (ou de contestation) du trône impérial (ibid., p. 85–86).

⁵² Talonné par le danger hussite, Sigismond avait investi, à contrecœur, Conrad de la dignité vicariale à la fin de 1422. La résistance du Comte palatin du Rhin à la prééminence mayençaise contraignait l'année suivante Conrad à y renoncer, sur la base d'un arbitrage rendu à Boppard par les archevêques de Cologne et de Trèves. ZIEHEN, p. 25, 54, 86; MATHIES (n. 32) p. 88 ss. Or, en juillet 1426, l'Electeur palatin attribuait à l'archevêque de Mayence certaines tentatives de rapprochement avec Philippe le Bon – ce dernier refusant pour sa part de déférer aux citations de Sigismond à paraître en sa cour (DRTA, t. 8, 505). Pour plus de détails sur le traité Mayence-Bourgogne ainsi mis en cause, et resté sans suite, voir MATHIES, p. 194–199.

⁵³ On ne saurait oublier par ailleurs que dans la clientèle de Philippe le Bon se trouvait le comte Frédéric de Moers, frère de Thierry, qui, membre de l'ordre de la Toison d'Or dès 1431, accomplira plusieurs missions diplomatiques pour le duc, notamment au congrès d'Arras. PETRI, p. 104; VAUGHAN, p. 294; PARAVICINI (n. 34). Ceci montre assez que la lutte d'influence colono-bourguignonne n'excluait pas l'entretien permanent de nombreux contacts, en dehors des voies de la diplomatie officielle.

duc n'entra-t-il en guerre que contre le seul Diepholz, allié ouvert de Jacqueline.⁵⁴ En 1427, celle-ci perdait pied: au décès de Jean IV, les Etats de Hainaut, dûment travaillés, reconnaissaient Philippe comme leur mainbour (juin);⁵⁵ en septembre, le frère et successeur de Jean IV, Philippe de Saint-Pol, également sans enfants, faisait du Bourguignon son héritier.⁵⁶

L'année précédente, Catherine de Bourgogne, tante de Philippe le Bon et veuve du duc autrichien Léopold le Superbe, venait de mourir. Du vivant de Jean sans Peur, Catherine avait été dépouillée par des beaux-frères peu scrupuleux de domaines sis en Haute Alsace, au comté de Ferrette, sur lesquels était assignée une rente dotale⁵⁷ et qui, de surcroît, aux yeux du Valois, relevaient de sa mouvance: si la dynastie habsbourgeoise avait pris la relève à Ferrette des anciens comtes dans le courant du XIV^e siècle, les ducs Valois n'étaient-ils pas également les successeurs des Comtes palatins de Bourgogne? En reconnaissant en 1420 son neveu comme son unique héritier, Catherine le contraignait à intervenir en personne, à dépasser le stade des simples escarmouches frontalières entre noblesses des deux camps:⁵⁸ ainsi se profilait l'antagonisme austro-bourguignon, qui éclatera au grand jour en 1430-1431, au terme de quatre années de trêves et de négociations rendues nécessaires par la situation délicate où se trouvait chaque adversaire.⁵⁹ Dès 1427 toutefois, Charles VII préparait la future alliance franco-autrichienne.⁶⁰

En mars 1427, une autre tante de Philippe, Elisabeth de Görlitz, veuve d'Antoine de Brabant,⁶¹ détentrice de droits d'engagiste sur le Luxembourg, songeait à les transmettre au duc de Bourgogne:⁶² elle tenait ces droits en dot de son oncle Wenceslas, le roi

⁵⁴ Tandis qu'il s'entremettra en 1425-1426 entre Cologne et Clèves. AUBIN-PETRI, t. II/1, p. 120-121.

⁵⁵ L. DEVILLERS, *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut 1427-1482*, Bruxelles 1879, p. 4 ss.; J. CUVELLIER, J. DHONDT et R. DOEHAERD, *Actes des Etats généraux des anciens Pays-Bas, I, 1427-1477* (ARB. CRH, 1948).

⁵⁶ VAUGHAN, p. 51.

⁵⁷ Sur l'affaire de Ferrette, nous renvoyons à notre article: *Philippe le Bon et les terres d'Empire. La diplomatie bourguignonne à l'œuvre en 1454-1455*, dans: AB 34 (1964) p. 101 et ss. (et pour de plus amples détails aux études de L. STOUFF mentionnées dans cet article p. 101, n. 3). Depuis Gottlieb KRAUSE, *Beziehungen zwischen Habsburg u. Burgund bis zum Ausgang der Trierer Zusammenkunft im Jahre 1473*, Graudenz 1876, la connaissance des rapports austro-bourguignons a été surtout renouvelée par les études de M. W. MALECZEK (mentionnées n. 1).

⁵⁸ Une expédition montée par Philippe le Bon en 1422 hâtait un compromis entre les adversaires: par le traité de Bâle (mars 1423), Philippe se voyait restituer les meubles et bijoux de sa tante, qui récupérait également l'administration des seigneuries sises sur la rive gauche du Rhin. L. STOUFF, *Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne*, p. 118; ARMSTRONG, p. 111; MALECZEK, 1971, p. 117-118. Il faut noter par ailleurs que ce litige se compliquait d'un antagonisme entre l'évêché de Bâle et la famille de Neufchâtel pour des terres jadis engagées par Humbert de Neufchâtel, évêque de la cité à la fin du XIV^e siècle (MALECZEK, *ibid.*).

⁵⁹ Philippe le Bon et Frédéric IV (que l'histoire connaît sous le sobriquet d'«A la bourse vide») ne pouvaient aboutir à des résultats décisifs. Le duc de Bourgogne était en effet paralysé par la lutte contre Charles VII, sa mécontente grandissante avec les Anglais et l'éventualité d'une participation à la croisade antihussite. D'où, de 1426 à 1430, une période de négociations et de trêves. MALECZEK, p. 119.

⁶⁰ Par l'intermédiaire du sire de Gaucourt (DE BEAUCOURT, t. II, 1882, p. 427-428; MALECZEK, 1968, p. 13; *Id.*, 1971, p. 121). Simon Charles, que nous retrouverons en 1430, semble être venu vers la fin de 1428, ou le début de 1429, à la cour de Frédéric (MALECZEK, 1971, p. 121-122).

⁶¹ Après Antoine de Brabant, mort à Azincourt, elle avait épousé l'élu de Liège, Jean de Bavière.

⁶² Par le traité de Dordrecht.

des Romains déjà cité, depuis son mariage brabançon.⁶³ C'était là un nouveau sujet de litige avec Sigismond, qui justifiait son attachement au berceau de sa dynastie par la référence sans cesse renouvelée à l'impossibilité pour les femmes de détenir des fiefs d'Empire.⁶⁴ Le conflit ne se déchaînera toutefois dans toute sa gravité que dans les années quarante, mais il constituera la clé des rapports de la Bourgogne et des princes germaniques pour deux décennies.

1427–1428 marquaient un tournant. Henry Beaufort, cardinal-évêque de Winchester, venait d'être promu légat de la croisade. Peu soucieux de cautionner les initiatives antibourguignonnes de son neveu Gloucester,⁶⁵ en raison de leurs incidences tant sur l'entreprise de Bohême que sur la conquête de la France, l'homme était décidé à y mettre fin: ce fut l'entremise à Cologne entre le duc de Clèves et son frère Gérard (11 février 1428)⁶⁶ puis le traité de Delft (3 juillet) qui consommait la défaite de Jacqueline.⁶⁷ Beaufort favorisait indirectement la volte-face utrechttoise de Philippe qui, faisant peu après la paix avec Diepholz, devait abandonner dans les années suivantes à son sort son ancien protégé Sueder.⁶⁸ Politique éminemment réaliste quand Sigismond dépêchait Bartole de Pise auprès des cours anglaise, bourguignonne et delphinale, avec vraisemblablement l'arrière-pensée de travailler à la réconciliation franco-anglaise sur le dos de son adversaire.⁶⁹ Le roi des Romains avait pu en effet constater l'inefficacité de nouvelles menaces de guerre lancées contre le duc de Bourgogne.⁷⁰

⁶³ Sur ce mariage, consulter G. WYMANS, La conclusion du contrat de mariage d'Antoine, duc de Brabant et d'Elisabeth de Görlitz, 1408–1409, dans: *Annales de la Soc. royale d'Archéol. de Bruxelles* 50 (1956–1961) p. 297–303; ARMSTRONG, p. 35–36.

⁶⁴ Sigismond se basait notamment sur le second testament de Charles IV, où il était dit que les filles de la maison de Bohême, à leur mariage, ne devaient recevoir que de l'argent, et non se voir délivrer une terre. F. QUICKE, Un testament inédit de l'empereur Charles IV, 18 octobre 1377, dans: *RBPH* 6 (1927) p. 256–277; *DRTA*, t. 19, p. 355.

⁶⁵ Beaufort était en effet un demi-frère d'Henri IV, Sur l'homme, se reporter à L. B. RADFORD, *Henry Beaufort, bishop, chancellor, cardinal*, Londres 1908; F. L. CROSS, (article:) Beaufort, dans: *The Oxford dictionary of the Christian Church*, Londres 1957.

⁶⁶ T. J. LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. IV, Düsseldorf 1857, n° 184; *Die Chroniken der niederrheinischen Städte*, Köln, t. III, Leipzig 1877 (*Chroniken der deutschen Städte*, 14) p. 67, 765; LACAZE (n. 26) p. 85–86.

⁶⁷ Qui devait céder à Philippe le Bon le gouvernement de la Hollande, de la Zélande et du Hainaut – dont elle restait nominalement comtesse – jusqu'à son remariage. Le conseil qui administrerait ces provinces comprendrait des membres désignés par le duc de Bourgogne. R. VAN MARLE, *Le comté de Hollande sous Philippe le Bon (1428–1467)*, La Haye 1908, p. 34–35; *AGN*, t. III, p. 249; LACAZE (n. 26) p. 85. Ce n'est qu'en 1433, lors de son union avec le gouverneur bourguignon Borselen, que Jacqueline renoncera à tous ses droits.

⁶⁸ Dans les années à venir, Philippe intervenait en faveur de Diepholz auprès du Pape et du concile de Bâle; la mission de l'évêque de Mâcon Lejeune en 1432 aux Pays-Bas se prononçait dans ce sens. Diepholz était définitivement confirmé en décembre de la même année et Sueder, devenu archevêque de Césarée *in partibus*, ne tardait pas à mourir. Sur tout ceci, voir Joseph TOUSSAINT, *Les relations diplomatiques de Philippe le Bon avec le Concile de Bâle 1431–1449*, Louvain 1942 p. 19 s. (*Univ. de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie*, III, 9); *AGN*, t. III, p. 251 ss.; *POST* (n. 46) t. II, p. 13–14.

⁶⁹ L'envoyé de Sigismond se trouvait en décembre 1427 auprès des Anglais; en janvier 1428 en Flandre; en avril, il rencontrait le Dauphin. J. JANSSEN, *Frankfurts Reichsrespondenz (1376–1519)*, t. I, Fribourg-en-Brigau 1863, n° 644, 655, 657; LEROUX, p. 163, n. 2; DE BEAUCOURT, t. II, p. 428, n. 2; HAGEMANN (n. 25) p. 43–44; LACAZE (n. 26) p. 83–84.

⁷⁰ Sigismond avait intimé l'ordre aux villes d'Empire de mettre sur pied des contingents pour lutter contre Philippe le Bon. Il faisait peser le ban d'Empire sur les cités hollandaises qui s'étaient prononcées contre Jacqueline de Bavière. JANSSEN, t. I, p. 355; LEROUX, p. 163, n. 1; LACAZE (n. 26) p. 83.

2. De l'alliance franco-autrichienne au début du litige luxembourgeois (1429-1441)

Avec la consécration du sacre rémois et le redressement imprévu de sa situation en 1429, Charles VII allait mener une politique »germanique« plus active, afin de prendre comme dans un étau cette nouvelle puissance qui, aux yeux des contemporains, tendait à reconstituer, plusieurs siècles après, le Lothier de Lothaire II.⁷¹ Dès 1425, il avait tenté – en vain – d'intéresser à sa cause Sigismond, dont les sentiments antifrançais s'étaient émoussés du fait de l'existence d'un adversaire commun;⁷² trois ans plus tard, cette cause avait fait des progrès dans l'esprit du roi des Romains.⁷³ Charles restait toutefois peu connu dans l'Empire: il n'y comptait guère de partisans, si ce n'est son oncle, le Wittelsbach Louis VII le Barbu d'Ingolstadt, ancien conseiller du dauphin Louis de Guyenne, qui, n'ayant jamais pardonné à Jean sans Peur son séjour dans les geôles cabochiennes, se faisait le champion d'une alliance franco-impériale.⁷⁴ On peut cependant supposer que le Roi bénéficia de la légende entourant l'épopée de Jeanne d'Arc en Allemagne, en des pays qui escomptèrent un instant l'intervention de l'héroïne contre l'hérétique de Bohême⁷⁵. Philippe le Bon, quant à lui, disposait, à la frontière des mondes français et germanique, d'une vaste clientèle: songeons aux Nassau,⁷⁶ aux Virneburg,⁷⁷ aux Hochberg;⁷⁸ songeons aux comtes de Wurtemberg,

⁷¹ Cette prise de conscience était perceptible dès les premières années du règne de Philippe le Bon. P. BONENFANT, A propos d'une supplique brabançonne au pape Martin V, dans: Bull. de l'Institut hist. belge de Rome 27 (1952) p. 53-64; Y. LACAZE, Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XV^e siècle: la Bourgogne de Philippe le Bon, dans: BEC 129 (1971) p. 345.

⁷² Allusion à une mission dont faisait partie Jean Chartier: DE BEAUCOURT, t. II, p. 345 ss.; P. CHAMPION, Histoire poétique du XV^e siècle, t. I, Paris 1923, p. 96 ss. Sur ces premiers contacts franco-germaniques, voir également SPINDLER (n. 17) t. II, p. 245-246.

⁷³ Nous pensons ici à l'ambassade de Bartole de Pise (qui pouvait avoir entre autres buts celui d'intéresser Charles VII à la croisade de Bohême): LACAZE (n. 26) p. 84.

⁷⁴ Sur ce dernier, voir J. B. GÖTZ, Ludwig der Gebartete, der letzte Herzog der Ingolstädter Linie, dans: Sammelblatt des hist. Vereins Ingolstadt 46 (1927) p. 1-20; Th. STRAUB, Herzog Ludwig der Bärtige v. Bayern-Ingolstadt u. seine Beziehungen zu Frankreich in der Zeit v. 1391 bis 1415, Kallmünz 1965 (Münchener Historische Studien. Abteilung Bayerische Geschichte, 7); ID., Die Bayern in Paris zur Zeit der Königin Isabeau de Bavière, dans: FS für Max Spindler zum 75. Geburtstag, Munich 1969, p. 239-281.

⁷⁵ Sur ce sujet, consulter G. GOYAU, Jeanne d'Arc devant l'opinion allemande, Paris 1907, p. 17 ss. La prétendue lettre de Jeanne menaçant les Hussites d'extermination a été publiée par J. M. VAN WINTER et D. Th. ENKLAAR, De Brieven v. Jeanne d'Arc, Groningue-Djakarta 1954, n° 22 (Fontes minores medii aevi . . ., Utrecht, 1).

⁷⁶ Nous pensons notamment à Jean de Nassau et Vianden, sénéchal de Brabant: LACAZE (n. 57) p. 84 et n. 5. Les Nassau, qui détenaient le siège archiépiscopal de Mayence en la personne de Jean II, avant Conrad de Daun, y réapparaîtront en 1463, avec Adolf II, dans des circonstances sur lesquelles nous reviendrons.

⁷⁷ Virneburg (LACAZE, n. 26, p. 79, n. 3), l'un des plus fidèles clients du duc dans le Luxembourg, obtiendra la lieutenance générale de cette province après la conquête de 1443.

⁷⁸ Nous pensons particulièrement ici à Jean de Fribourg, familier de Jean sans Peur et de son fils, gendre de Louis de Chalon – dont il tenait Neuchâtel – fait prisonnier à Montereau en 1419, un instant gouverneur général puis maréchal de Bourgogne. Détenteur de la seigneurie de Badenweiler, jadis engagée par les Autrichiens à sa famille, il soutiendra les Confédérés dans le conflit qui les opposera au duc d'Autriche et aux Ecorcheurs en 1444. Il instituera comme son héritier Rodolphe de Hochberg-Rötteln, appartenant à la maison de Bade, et dont le père Guillaume avait été bailli de Ferrette pour le compte des Autrichiens. Rodolphe se révélera l'intermédiaire idéal entre Bourguignons, Suisses et Impériaux sous Philippe le Bon et son fils. Nous nous contentons de renvoyer à E. BAUER, Négociations et campagnes de Rodolphe de Hochberg 1427-1487, Recueil de travaux publ. par la Faculté des Lettres de l'Univ. de Neuchâtel, Neuchâtel

détenteurs de Montbéliard, verrou protégeant la Comté.⁷⁹ L'accroissement de la puissance bourguignonne commençait néanmoins à faire réfléchir en terre d'Empire, et 1430 allait offrir au roi de France maints motifs d'espérer, d'un espoir qui en définitive serait déçu.

L'ambassade envoyée par Charles VII en cette année auprès de son oncle Louis le Barbu; de certaines villes haut-rhénales – Strasbourg, Bâle, Zurich – ainsi que de Berne, cités que les visées bourguignonnes sur le Sundgau pouvaient inquiéter; enfin du duc d'Autriche de la branche tyrolienne Frédéric IV – dit Frédéric «à la bourse vide» – concluait avec ce dernier une alliance militaire et prévoyait une alliance matrimoniale franco-autrichienne en la personne de deux enfants: Sigismond, fils de Frédéric; Radegonde, fille du roi de France (22 juillet – 10 août).⁸⁰ A ses interlocuteurs, l'ambassade rappelait que Philippe, qui venait de se faire octroyer par le roi d'Angleterre la Champagne et la Brie,⁸¹ allait ainsi réunir les deux tronçons de son état et constituer, aux portes de l'Allemagne, un puissant empire. Le but du Roi était dès lors de regrouper les duchés de Lorraine et de Bar – déchirés entre les influences française et bourguignonne⁸² – le Luxembourg⁸³ et le landgraviat autrichien d'Alsace en un bloc inexpugnable: à cet effet, une autre ambassade française, en 1431, avec Vauchelin de la Tour, bailli de Vitry, évoquait la possibilité de nouvelles unions entre les familles d'Anjou-Lorraine et de Habsbourg, qui eussent contribué à soustraire le Luxembourg aux convoitises bourguignonnes.⁸⁴ Malgré l'éventualité de l'attribution à Frédéric de Chaumont-en-Bassigny, place d'un intérêt stratégique évident,⁸⁵ malgré la ferme

1928, ainsi qu'à G. REUTTER, *Le rôle joué par le Comté de Neuchâtel dans la politique suisse et dans la politique française à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècles. Histoire diplomatique et militaire 1474–1530*, Genève 1942, p. 29 ss.

⁷⁹ Les comtes de Wurtemberg étaient unis par des liens de parenté au duc de Bourgogne: c'est ainsi qu'Ulric V épousera une nièce (Marguerite de Clèves) puis une cousine (Marguerite de Savoie) de Philippe le Bon. ARMSTRONG, p. 23, n. 5. Pour l'étude des rapports des comtes avec les ducs de Bourgogne que rapprochait leur commune hostilité aux comtes palatins du Rhin, rapports qui devaient se détériorer dans les dernières années du règne du Téméraire, nous renvoyons à Pierre PÉGEOT, *Bourgogne et Wurtemberg 1397–1477. Esquisse de leurs relations*, dans: Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy, p. 339–359.

⁸⁰ Sur les tractations franco-autrichiennes de 1430–1431, consulter DE BEAUCOURT, t. II, p. 428 ss.; A. D'HERBOMEZ, *Le traité de 1430 entre Charles VII et le duc d'Autriche*, dans: *Revue des Questions historiques* 31 (1882) p. 409–437; LEROUX, p. 213 ss.; O. CARTELLIERI, *Philippe le Bon et le roi de France en 1430–1431*, dans: AB 1(1929) p. 78–83; TOUSSAINT (n. 68) p. 27 ss.; MALECZEK, 1968, p. 11 ss.; ID., 1971, p. 119 ss.

⁸¹ Par lettres royales du 8 mars 1430: LEROUX, p. 217; D'HERBOMEZ (n. 80) p. 411; DE BEAUCOURT, t. II, p. 36, n. 7.

⁸² Voir ci-après, p. 149.

⁸³ Où la cause de Philippe le Bon sera loin de l'emporter jusqu'en 1441, Elisabeth de Görlitz se tournant volontiers de tous côtés pour éponger ses dettes.

⁸⁴ L'ambassade conduite en 1431 par Vauchelin devait en effet proposer l'union de René d'Anjou et d'une fille de Frédéric, ou celle d'un Habsbourg avec une fille de René. Le duc de Lorraine eût alors racheté le Luxembourg à Elisabeth de Görlitz à l'intention des futurs époux. D'HERBOMEZ (n. 80) p. 422; LEROUX, p. 222; DE BEAUCOURT, t. II, p. 432–433; MALECZEK, 1968, p. 18–19; ID., 1971, p. 126–127.

⁸⁵ Chaumont-en-Bassigny avait été réclamé par Frédéric IV. Or, il s'agissait d'une place importante, qui voisinait avec des territoires de mouvance lorraine (le duché de Bar) et bourguignonne (le diocèse de Langres); l'administration en avait été confiée en octobre 1429 à Philippe le Bon. MALECZEK, 1971, p. 123, n. 44.

promesse faite par Simon Charles et Frauenberger, lors d'une nouvelle mission (avril 1431), de céder l'Artois bourguignon à titre de fief à l'Autrichien, l'alliance ne déboucha que sur quelques combats frontaliers, non sur la grande offensive concertée prévue – et ce sous la pression conjuguée des Pères de Bâle et du roi des Romains Sigismond.⁸⁶ Ailleurs, ce fut en vain que Charles VII encouragea l'invasion liégeoise du Namurois (1430–1431).⁸⁷ Une nouvelle querelle surgissait en janvier 1431 à la mort du duc de Lorraine Charles I^{er}: si ce dernier, soucieux d'unir sa fille Isabelle à René, second fils de Yolande d'Anjou, n'avait pas répondu aux appels du pied bourguignons de 1419, il avait dû cependant se rallier trois ans plus tard à la coalition anglo-bourguignonne sous la pression de Philippe le Bon.⁸⁸ A sa disparition, René, beau-frère du roi de France, rencontrait l'appui de ce dernier, ainsi que d'un tenace adversaire du Bourguignon, l'Electeur palatin du Rhin Louis III, dans la lutte qui l'opposait au candidat bourguignon Antoine de Vaudémont, neveu du défunt. La capture de René à Bulgnéville (juillet 1431) brisa net l'espoir français d'enfoncer un coin solide entre les deux mâchoires de l'étau bourguignon. Quant aux Comtes palatins, leur politique ne pouvait demeurer indifférente devant les agissements bourguignons en terre d'Alsace: les prétentions duciales sur le Luxembourg et accessoirement l'«advouerie» d'Alsace – ce terme désignant la Reichslandvogtei groupée autour de Haguenau, objet d'une engagère passée des Luxembourg-Bohême aux dits

⁸⁶ L'ambassade de Simon Charles avait obtenu de Frédéric en 1430 qu'il envoyât des lettres de défi tant au duc de Bourgogne qu'au roi d'Angleterre et qu'il se présentât l'année suivante avec une armée sur les confins de l'Alsace ou de la Comté. Si quelques contingents autrichiens combattirent aux côtés de René d'Anjou à Bulgnéville, Frédéric se fit néanmoins tirer l'oreille, d'où l'envoi d'une nouvelle ambassade avec Gaucourt et Humbert de Grolée, sénéchal de Lyon. Les véritables hostilités se déroulèrent aux environs de Bâle, où siégeait le Concile, avec des succès initiaux pour les Bourguignons (Belfort). Aussi les Pères se tournèrent-ils vers Guillaume de Montfort, gouverneur autrichien de Basse Alsace, du Sundgau et du Brisgau, puis vers le chancelier Rolin, provoquant ainsi la tenue d'une conférence. Ils firent appel à Sigismond pour qu'il intervînt auprès de Charles VII et de Frédéric (début août 1431). On aboutit à la trêve de Feldkirch (20 septembre), pendant que l'évêque d'Augsbourg remplissait au nom de Sigismond une mission de conciliation auprès des rois de France et d'Angleterre et du duc de Bourgogne (voir note 106). Dans cette affaire, les Pères et Sigismond observèrent plus de ménagements à l'égard de Philippe le Bon que de son adversaire: dans une lettre au Concile, le roi des Romains jugeait sévèrement la conduite de Frédéric; le 22 septembre, le légat Cesarini sommait ce dernier de s'entendre avec le Bourguignon, sous peine de voir en lui un perturbateur des travaux bâlois. La trêve de Feldkirch devait être rompue, du fait du Bourguignon François de la Palud, seigneur de Varambon (novembre). Une autre trêve intervenait entre-temps, mais entre la France et la Bourgogne (Lille, 13 décembre 1431). Les Bâlois ne cessèrent pas pour autant leurs démarches en vue d'une paix définitive: envoi de Beaupère auprès d'Eugène IV (décembre 1431); missions de Guillaume de Hochberg à Innsbruck (janvier 1432), de Beaupère et de Nithard à Dijon, etc. La trêve de Feldkirch se confondait, en mars 1432, avec la trêve francobourguignonne du 13 décembre 1431; le 30 mai suivant, Philippe déclarait comprendre le duc d'Autriche dans la future trêve franco-bourguignonne d'Auxerre. Si l'on retrouve des traces de Guillaume de Brunswick et de Vauchelin de la Tour avec des contingents armés en mars 1432 en Champagne, on ne sait ce qu'ils devinrent par la suite. Quoi qu'il en fût, la liaison franco-autrichienne projetée n'avait pas été réalisée.

⁸⁷ J. DABIN, La politique française à Liège au XV^e siècle, dans: Bull. de l'Institut archéologique liégeois 43 (1913) p. 105; HARSIN (n. 19) p. 212–213. L'affirmation est hautement vraisemblable, l'affaire liégeoise précipitant la levée du siège de Compiègne par les Bourguignons, en dépit des doutes exprimés par M. VAUGHAN (p. 60).

⁸⁸ LECOY DE LA MARCHE, Le roi René, t. 1, Paris 1875, p. 62–63.

comtes à la suite de la déchéance de Wenceslas⁸⁹ – devaient les rejeter dans toutes les combinaisons hostiles à Philippe le Bon. Le Palatin Louis III, en se prononçant dès 1414 pour Thierry de Moers, n'avait-il pas montré quel était son camp?

La diplomatie ducale marquait de nouveaux points. Dans l'affaire brabançonne, Philippe de Saint-Pol put un instant, soucieux de son indépendance, envisager d'épouser une princesse angevine:⁹⁰ il dut y renoncer. A sa mort, Philippe le Bon, gagnant à ses vues les Etats de Brabant, était préféré à Marguerite de Hainaut, tante des deux Philippe (octobre 1430). La date est capitale: certes, le Bourguignon se présentait comme le plus proche parent du défunt en ligne masculine face à une femme; mais sa dynastie n'en devait pas moins sa fortune à une donation féminine;⁹¹ reprenant le vieux rêve brabançon de reconstitution du Lothier de Lothaire II, il se voyait encouragé à l'avenir à revendiquer le Rhin comme une frontière naturelle.⁹² Les vives réactions du roi des Romains Sigismond au triomphe bruxellois de Philippe⁹³ demeurèrent sans suite.

A l'égard de Cologne, la politique ducale s'était infléchie. En 1430, Philippe soutenait un candidat colonais⁹⁴ au siège archiépiscopal de Trèves, malgré l'opposition

⁸⁹ C'est en effet en 1408 que Louis III avait obtenu de son père, Robert de Bavière, désigné en 1400 pour succéder au roi des Romains Wenceslas, la *Reichslandvogtei* en engagère. ZIEHEN, p. 144; Henry J. COHN, *The government of the Rhine Palatinat in the fifteenth century*, Oxford, 1965, p. 6, 60. La *Reichslandvogtei* comprenait, outre Haguenau, les villes de Wissembourg, Obernai, Sélestat, Kaisersberg, Turckheim, Colmar, Munster et Mulhouse (J. BECKER, *Geschichte der Reichslandvogtei im Elsaß*, Straßbourg 1905).

⁹⁰ Il s'agissait de Yolande d'Anjou, sœur de Louis III, qui s'intitulait roi de Sicile, de Marie, femme de Charles VII, et du roi René. Philippe le Bon brisa net cette tentative: ARMSTRONG, p. 15. La rupture, en 1413, de l'union de Louis III et de Catherine, sœur de Philippe (*ibid.*, p. 9) avait fort mal disposé la maison de Bourgogne à l'égard des Angevins.

⁹¹ Allusion à la donation effectuée par Jeanne de Brabant en faveur de Marguerite de Male et de son époux.

⁹² Y. LACAZE (n. 71) p. 348.

⁹³ Sigismond invitait le Bourguignon à s'abstenir de prendre possession du Brabant, du Limbourg, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines, considérés comme vacants par la mort d'un injuste détenteur, et lui intimait l'ordre de se rendre à ses côtés dès qu'il aurait mené à bien sa campagne de Bohême. Il faisait ainsi jouer habilement le leitmotiv de la croisade à des fins personnelles (Nuremberg, 5 et 8 octobre 1430). Dom PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, Dijon 1781, p. 187; E. DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. P. F. X. DE RAM, Bruxelles, t. III, 1860, p. 178-185, 193-194 (CR.H.); L. GALESLOOT, *Revendication du duché de Brabant par l'Empereur Sigismond, 1414-1437*, dans: BCRH, 4ème sér. 5 (1878) p. 450-451; LEROUX, p. 181 ss.; DE BEAUCOURT, t. II, p. 433; TOUSSAINT, p. 109, n. 1. Par un texte du 22 septembre, Sigismond demandait l'aide brabançonne contre les Hussites. L. P. GACHARD, *Rapport sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Bruxelles*, 1^{re} partie, Archives de Dijon, Bruxelles 1843, n° 4, p. 147-148. Il faut par ailleurs noter que, dans l'affaire brabançonne, le Tyrolien Frédéric IV prenait le parti de Sigismond, pressant ce dernier d'accorder l'investiture de la province à lui ou à ses enfants. L. GROSS, *Ein Versuch Herzog Friedrichs v. Tirol zur Erwerbung v. Brabant*, dans: *MIÖG* 41 (1926) p. 156 ss.; CARTELLIERI, (n. 80) p. 81. Sans doute Frédéric eût-il vu dans l'investiture du Brabant une monnaie d'échange pour de futures négociations avec la Bourgogne (MALECZEK, 1971, p. 124-125).

⁹⁴ Le doyen de la cathédrale de Cologne Ulrich de Manderscheid, à l'encontre de Jacques de Sierck, protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Metz et écolâtre à Trèves, puis de Raban d'Helmstadt, élu de Spire, respectivement désignés par le chapitre et Martin V. Le Concile de Bâle trancha en faveur de Raban et un arbitrage des archevêques de Cologne et de Trèves confirma cette sentence. Sur cette affaire, voir J. C. LAGER, *Raban v. Helmstadt u. Ulrich v. Manderscheid. Ihr Kampf um das Erzbistum Trier*, dans: *Historisches Jahrbuch* 15 (1894), p. 721-770; Dom LECLERCQ, *Histoire des Conciles - VII*, 2, 1916, p. 754; TOUSSAINT, p. 18-19. On peut également consulter, en raison du rôle joué par le célèbre Nicolas de

pontificale; avec un vif sens de l'opportunité, il s'intégrait à une vaste coalition d'intérêts ou l'archevêque de Mayence, le duc de Juliers-Berg, le margrave de Bade apportaient leur appui à Thierry de Moers, contre un parti qui bénéficiait de la sympathie – au demeurant peu efficiente – de René d'Anjou.⁹⁵ Affaire de succession en étroite liaison avec celle qui éclatait au duché de Lorraine: Raban d'Helmstadt, champion des Angevins, comptait parmi ses plus sûrs soutiens le Palatin Louis III,⁹⁶ tandis que, solidaire de son neveu Jacques de Sierck⁹⁷ – qui deviendra chancelier de René⁹⁸ – l'évêque de Metz Conrad Bayer de Boppard tombait également entre les mains bourguignonnes à Bulgnéville.⁹⁹ A la fin de 1431, Philippe laissait à Thierry de Moers, venu à Bruxelles, l'honneur de sanctionner sa victoire sur les Liégeois et de travailler à la pacification de l'Occident;¹⁰⁰ il honorait aussi le comte de Moers Frédéric III, frère de Thierry, en l'accueillant dans l'ordre de la Toison d'Or¹⁰¹ – forçant en revanche le duc de Juliers-Berg à se plier aux volontés de l'expansionnisme bourguignon.¹⁰² Une attitude plus conciliante vis-à-vis des Moers ne signifiait pas un changement fondamental de politique: en 1433, Philippe accordait son appui, contre le Concile, contre Sigismond et Frédéric d'Autriche, à Diepholz affronté à Waleran,

Cues, partisan d'Ulrich: E. MEUTHEN, *Das Trierer Schisma v. 1430 auf dem Basler Konzil*, Münster 1964 (Buchreihe der Cusanus-Gesellschaft, 1).

⁹⁵ Ulrich avait remis des châteaux à Philippe le Bon qui, en septembre 1432, plaidait sa cause au Concile (LAGER, p. 741). Tandis que la noblesse trévoise prenait parti pour Ulrich, les bourgeois et Raban croyaient trouver en René de Lorraine un allié de poids: en fait, René rechercha un accommodement avec Ulrich et ce fut bientôt Bulgnéville. Raban définitivement installé devait prendre Jacques de Sierck pour coadjuteur, le désigner comme son successeur aux suffrages du chapitre. En avril 1439, Raban se retirait et laissait la place à Sierck.

⁹⁶ LAGER, p. 730.

⁹⁷ Sur les rapports de Jacques de Sierck avec son oncle messin, consulter Fr. GRIMME, *Der Trierer Erzbischof Jacob v. Sirk u. seine Beziehungen zur Metzzer Kirche*, dans: *Annuaire de la Soc. d'Histoire et d'Archéologie lorraine* 21 (1909) p. 108–131.

⁹⁸ Sur l'homme, voir J. C. LAGER, *Jakob v. Sirk, Erzbischof u. Kurfürst v. Trier*, dans: *Trierisches Archiv* 2 (1899) p. 1–40; 3 (1899), p. 1–33; 5 (1900) p. 1–36, en attendant la dissertation que lui consacra M. Ignaz Miller, à Cologne, sous la direction du Professeur Erich Meuthen. La mention des fonctions de Jacques de Sierck auprès du roi René se rencontre assez rarement (*Gesta Trevirorum*, éd. WATTENBACH-MÜLLER, II, 1838, p. 329); nous le voyons qualifié en 1444 de *parent et lignaigier (sic) de nostre treschiere et tres amee seur la royne de Secille et lequel nous a es temps passez faicz plusieurs grands et haulx services* (HANSEN, t. I, n° 128; LAGER, *Trier. Archiv* 2, p. 32; DRTA, t. 17, n° 309). Sierck avait joué onze ans plus tôt un rôle important en menant à bon terme les négociations entre Eugène IV et Sigismond en vue du couronnement impérial de 1433. J. ASCHBACH, *Geschichte Kaiser Sigmunds*, t. IV, Hambourg 1845, p. 103 ss.; G. VOIGT, *Enea Silvio de Piccolomini*, t. I, Berlin 1856, p. 258; GRIMME, p. 109.

⁹⁹ G. ALLEMANG, (article) Bayer de Boppard (Conrad), dans: *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique* 7 (1934) col. 23–24.

¹⁰⁰ Le voyage de Thierry de Moers est de novembre 1431 (voir ci-après, n. 106). Le traité du 15 décembre 1431 qui sanctionnait la défaite des Liégeois leur imposait le versement d'une indemnité et la nécessité d'obtenir le pardon ducal. HARSIN (n. 19) p. 214.

¹⁰¹ PARAVICINI (n. 34) p. 19. Si nous en croyons Vincent de Moers, fils de Frédéric (voir n. 206), Thierry de Moers devait s'entremettre entre Philippe le Bon et Jacqueline de Bavière en 1433 ainsi qu'entre le duc et le roi des Romains, Sigismond, dont les relations se détérioraient à partir de 1434.

¹⁰² Philippe obtenait en effet d'Adolf de Juliers que ce dernier lui promît son appui dans les affaires liégeoise et brabançonne (novembre 1431). LACOMBLET (n. 66) t. IV, n° 204; LEROUX, p. 186–187; PETRI, p. 103; LACAZE (n. 26) p. 86.

frère de Thierry,¹⁰³ tant la conservation d'Utrecht dans l'orbite bourguignonne lui paraissait indispensable à son implantation dans les pays »de par deçà«.¹⁰⁴

En 1431, venait de s'ouvrir à Bâle le Concile réclamé depuis de longues années par une Chrétienté en crise. Or, ce concile dut s'entremettre dès le début dans la querelle austro-bourguignonne, assurant ainsi la trêve de Feldkirch (octobre 1431).¹⁰⁵ Tant l'assemblée que Sigismond n'épargnèrent pas leurs efforts en vue de la pacification franco-bourguignonne de décembre – ni non plus le Pape Eugène IV: songeons aux missions de Cesarini, de Schaumberg, de Thierry de Moers et d'Albergati – missions derrière lesquelles se profilait l'espoir d'attirer dans l'entreprise de Bohême Philippe le Bon, qui se dérobera finalement, arguant de ses propres soucis domestiques.¹⁰⁶ On eût pu croire le duc de Bourgogne enclin à une certaine bienveillance pour l'assemblée bâloise en raison des bonnes intentions des Pères et des services à lui rendus; mais l'attitude antibourguignonne du précédent concile,¹⁰⁷ l'attachement des Pères au principe du respect des élections capitulaires, les tendances démagogiques de la présente assemblée déplaisaient à Philippe, auquel Eugène IV eut l'insigne habileté de promettre son entremise auprès de Sigismond dans l'affaire des Pays-Bas.¹⁰⁸ Bien plus: l'ambassade bourguignonne à Bâle disputait, en 1433, la préséance aux représentants des grands Electeurs, en un long débat où les problèmes de la réforme de l'Eglise et du péril hussite ne comptèrent plus guère devant l'amour-propre ducal: à travers la

¹⁰³ Waleran avait été choisi par le chapitre dès la mort de Sueder; malgré les hautes protections dont il jouissait, il dut s'incliner devant Diepholz. POST (n. 46) t. II, p. 4; TOUSSAINT, p. 184; AGN t. III, p. 241.

¹⁰⁴ Une dernière trace de la collaboration colono-bourguignonne dans la vallée rhénane se rencontre dans les médiations successives de Philippe le Bon et de Thierry de Moers lors d'un conflit qui éclata en 1437 entre les ducs de Gueldre et de Juliers-Berg (LEROUX, p. 196).

¹⁰⁵ Voir ci-dessus, n. 86.

¹⁰⁶ Cesarini, légat de la croisade de Bohême, se rendait en avril auprès du Comte palatin du Rhin, puis tentait de s'interposer entre Bourguignons et Liégeois: H. FECHNER, Giuliano Cesarini (1398–1444) bis zu seiner Ankunft im Basel am 9. September 1431, Marburg 1907, p. 77. L'évêque d'Augsbourg Schaumberg, au nom de Sigismond, apparaissait à la cour de Bourgogne à la fin du même mois d'avril (L. P. GACHARD, Rapport sur les différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservées dans les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Flandre à Lille, Bruxelles 1841, p. 26) et par la suite entra en contact avec celles d'Angleterre et de France (A. UHL, Peter v. Schaumberg, Kardinal u. Bischof v. Augsburg, 1424–1469, Spire 1940, p. 30; Fr. ZOEPFL, Das Bistum Augsburg u. seine Bischöfe im Mittelalter, Munich-Augsbourg 1955, p. 380 ss). Thierry de Moers se trouvait fin octobre-début novembre à Bruxelles (GACHARD, p. 272) ainsi que le chancelier de France et le cardinal de Sainte-Croix Albergati (voir également DRTA, 9, p. 583; Fr. v. BEZOLD, König Sigmund u. die Reichskriege gegen die Hussiten, 1872–1877, Munich, t. III, p. 110). Après le passage de Cesarini, Philippe le Bon invoquait ses luttes avec Liégeois et Autrichiens pour se dérober à ses obligations de croisé (BEZOLD, t. III, p. 132–133; PALACKY, Geschichte v. Böhmen, t. III/3, Prague 1851, p. 537; Dom LECLERCQ, t. VII, 2, p. 679; TOUSSAINT, p. 44; notre article cité n. 26, p. 97).

¹⁰⁷ Allusion à la condamnation des thèses de Jean Petit sur le tyrannicide par le concile de Constance et à l'opposition de la même assemblée, sous l'influence de Sigismond, au mariage de Jean IV de Brabant et de Jacqueline de Bavière (TOUSSAINT, p. 8 ss.).

¹⁰⁸ TOUSSAINT, p. 13–14; E. de MOREAU, S.J., Histoire de l'Eglise en Belgique, t. IV. L'Eglise aux Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne et Charles-Quint 1378–1559, Bruxelles 1949, p. 50. Il ne faut cependant pas cacher les réserves originelles de Philippe le Bon vis-à-vis de la Papauté, en raison des choix pontificaux dans les nominations aux sièges de Bayeux et de Trèves. Le soutien apporté au Concile par les souverains et les corps constitués (Assemblée de Bourges, février 1432; Université de Paris) renforçait l'expectative bourguignonne (TOUSSAINT, p. 15 ss.).

prétention émise de se ranger immédiatement après les délégations envoyées par les monarques, il s'agissait pour le duc d'affirmer qu'il participait d'une tout autre nature que le commun des princes d'Empire;¹⁰⁹ on rencontre déjà ici tout le contexte idéologique des années 1447–1448. Devant tant d'orgueil, devant le souci manifesté par le duc de se réserver le rôle ingrat de médiateur, souci qui fit à la longue place à une franche hostilité vis-à-vis du Concile, on comprend que les Pères aient systématiquement pris, lors d'élections épiscopales contestées, le contre-pied du Bourguignon.¹¹⁰

Une sérieuse alerte intervint en 1434. Sigismond, en début d'année, évoquait en son tribunal l'affaire de Lorraine, à laquelle Philippe le Bon avait tenté, un an plus tôt, de mettre un terme en envisageant une union entre les familles rivales de Bar et de Vaudémont;¹¹¹ l'Empereur se prononçait en faveur de René (avril).¹¹² Peu après (8 mai), réaffirmant solennellement que le duc de Bourgogne n'était qu'un usurpateur, il annonçait son alliance avec Charles VII.¹¹³ Philippe riposta par une habile manœuvre: il écrivit aux princes allemands, leur faisant part de son vif désir de paix avec la France – utilisant, comme son adversaire lors du traité de Canterbury, le leitmotiv de la concorde universelle pour justifier une politique personnelle. Il trouvait une fois de plus un allié fidèle en la personne de l'évêque de Liège Jean de Heinsberg.¹¹⁴ La guerre n'éclata pas, l'Empereur se heurtant à l'inertie germanique, à laquelle s'ajoutait la menace turque, toujours latente: Sigismond acceptait la médiation conciliaire (mars 1435) et le principe de sa participation à l'élaboration du traité d'Arras – qui devait contraindre Charles VII à renoncer à l'alliance impériale.¹¹⁵

¹⁰⁹ Sur ces querelles, voir TOUSSAINT, p. 51 ss.; MOREAU, t. IV, p. 50. On trouve déjà une certaine condescendance méprisante vis-à-vis des princes d'Empire dans le mémoire rédigé par Ghillebert de Lannoy en 1428 en vue de la croisade antihussite: Ghillebert estimait que Philippe était le seul prince assez puissant pour seconder dans cette entreprise le roi des Romains, alors absorbé par le péril turc.

¹¹⁰ C'était le cas notamment à Utrecht et à Trèves, ainsi qu'à Tournai, où le Concile soutenait le candidat français Jean d'Harcourt contre Jean Chevrot. Philippe le Bon devait retirer de multiples avantages de sa politique favorable à Rome, les papes favorisant ses candidats aux sièges épiscopaux de Tournai, Chalon, Autun, Rouen (TOUSSAINT, p. 157 ss.) et concluant en 1441–1442 un concordat fort avantageux pour le duc (MOREAU, n. 108, t. IV, p. 52).

¹¹¹ Par l'«accommodement» de Bruxelles (février 1433) qui prévoyait le mariage de Ferry, fils du comte de Vaudémont, et de Yolande, fille aînée de René: LECOY DE LA MARCHE (n. 88) t. I, p. 100–101. L'année précédente, René avait été l'objet d'un élargissement provisoire.

¹¹² Ibid., p. 107–109. La décision impériale fut néfaste à René, qui se voyait intimer par le duc de Bourgogne l'ordre de réintégrer sa geôle pour une nouvelle captivité de deux ans, au moment même où il servait d'intermédiaire entre Français et Bourguignons (p. 110–111). Entre-temps, à la mort du frère aîné de René Louis III (novembre 1434), la reine Jeanne de Sicile (qui décédait elle-même en février 1435) laissait son héritage au captif (p. 112).

¹¹³ Sigismond avait été brièvement contacté par Simon Charles en octobre 1431. En décembre 1433, il lançait, toujours en présence de Charles, une proposition de paix générale; il envisageait déjà avec faveur un projet d'union, que nous retrouverons plus tard, entre Jacques, fils cadet du roi de France, et une fille d'Albert d'Autriche. D'HERBOMEZ (n. 80) p. 26–27; DE BEAUCOURT, t. II, p. 480–482. Sur le traité franco-impérial du 8 mai 1434, voir DRTA, t. 11, p. 372; LEROUX, p. 189; DE BEAUCOURT, t. II, p. 482; MALECZEK, 1968, p. 33 ss.; ID., 1971, p. 147.

¹¹⁴ Philippe et l'évêque concluaient, le 2 juin 1434, un traité d'alliance secret, en dépit d'une démarche diplomatique française à Liège. Aussi Heinsberg, en récompense, se verra-t-il invité à participer à toutes les conférences de la paix d'Arras. HARSIN (n. 19) p. 215–217.

¹¹⁵ Le Roi renonçait à l'alliance impériale ainsi qu'à toutes autres dirigées contre le duc; il assurait ce dernier qu'il le soutiendrait contre quiconque (DE BEAUCOURT, t. II, p. 552; MALECZEK, 1968, p. 36; ID.,

Le revirement d'Arras, qui scellait la paix entre Philippe le Bon et son vieil ennemi le roi de France, provoqua en Angleterre une vague d'indignation contre l'ex-allié bourguignon: elle se traduisit notamment par l'envoi d'ambassadeurs auprès de Sigismond, de l'archevêque de Cologne, de l'évêque de Liège, du duc de Gueldre, du Comte palatin du Rhin, adversaires ou alliés réticents de Philippe. Ce n'étaient là que mesures inefficaces. Sigismond, vieilli, se retirait de l'avant-scène, décédant (décembre 1437) peu après avoir suscité la malheureuse équipée limbourgeoise de Louis de Hesse.¹¹⁶ Seul se laissa gagner le Palatin.¹¹⁷ Néanmoins, le rapprochement franco-autrichien se poursuivait, sous les auspices du parti angevin. Certes, en mai 1434, nonobstant une importante ambassade française à Innsbruck, qui proposait à nouveau le mariage du jeune Sigismond et de Radegonde, Frédéric «à la bourse vide» s'était bien gardé d'adhérer à l'alliance franco-impériale;¹¹⁸ certes, le projet agité en 1436 d'unir les branches albertine et léopoldine de la maison d'Autriche aux familles d'Anjou-Lorraine et de France, notamment en la personne de Jacques, fils cadet de Charles VII, échoua, en raison de la mort de Jacques l'année suivante – et peut-être aussi des intrigues du clan antiangevin, soutenu par le duc de Bourgogne.¹¹⁹ L'union de Sigismond de Tyrol et de Radegonde demeurerait néanmoins, dans les années à venir, un constant objectif des Angevins, évoqué sous divers prétextes tels que le schisme bâlois;¹²⁰ elle le demeura même après qu'à la mort du duc Frédéric (1439), le cousin de

1971, p. 151). LEROUX extrapole lorsqu'il va jusqu'à affirmer (p. 193–194) que Charles VII fut contraint de conclure avec son ancien adversaire une alliance contre Sigismond. Quant à ce dernier, comme il l'avait fait avec Louis de Chalon en 1421, il avait institué en février 1435 le Dauphin vicair impérial pour le Dauphiné et le royaume d'Arles (DE BEAUCOURT, t. II, p. 483 et n. 4).

¹¹⁶ En septembre 1437.

¹¹⁷ Par un traité conclu en mars 1436. DE BEAUCOURT, III, p. 78; M. R. THIELEMANS, *Bourgogne et Angleterre. Relations politiques et économiques entre les Pays-Bas bourguignons et l'Angleterre 1435–1467*, 1966 (Univ. libre de Bruxelles. Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, 30) p. 74.

¹¹⁸ Un certain refroidissement s'était produit dans les rapports franco-autrichiens du fait de la saisie, durant l'hiver de 1431, de sommes d'argent transportées par des marchands, sommes provenant de la France de Charles VII et non des territoires soumis aux Anglo-Bourguignons comme le prétendait Frédéric (MALECZEK, 1971, p. 140 ss.). On retrouvait cependant, en mai 1434, à Innsbruck, une ambassade conduite par Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours, et Raoul de Gaucourt (et qui comprenait peut-être Charles et Frauenberger). Les instructions remises par Frédéric à son représentant Hugues Aubriot recommandaient la plus extrême réserve sur l'aide militaire que pourrait fournir l'Autriche à son alliée contre la Bourgogne. Aussi ne fut-il pas question de cette aide lors des conversations entre Charles VII et Hugues à Lyon (juillet). Sur tout ceci, voir LEROUX, p. 229–230; DE BEAUCOURT, t. II, p. 483–484; MALECZEK, 1968, p. 34–35; ID., 1971, p. 148–150.

¹¹⁹ Il s'agissait d'unir Jacques de France à Anne, fille d'Albert V d'Autriche, et Charles d'Anjou, beau-frère de Charles VII, à Catherine, seconde fille d'Ernest d'Autriche. Ce projet était d'origine française selon A. D'HERBOMEZ (n. 80) p. 433, et DE BEAUCOURT, t. III, p. 292, et autrichienne pour LEROUX (p. 233) et M. MALECZEK, 1968, p. 37, note; JD., 1971, p. 152. Le mémoire sur le projet de double mariage austro-français (1436, après le 23 février) est édité notamment par J. CHMEL, *Materialien zur österreichischen Geschichte*, t. I, 2, Vienne 1838, p. 35. Après la délivrance de René d'Anjou en février 1437, on ne retrouve plus de traces de contacts austrolorrains sur le sujet. MALECZEK, 1971, p. 151–153.

¹²⁰ C'est ainsi qu'en 1438 – année de la Pragmatique Sanction – Charles VII envoyait Raoul de Gaucourt, Elie de Pompadour, évêque d'Alet, et Frauenberger à Innsbruck, afin d'inciter Frédéric à soutenir auprès du roi des Romains les vues françaises en matière de règlement du schisme et de promettre en contrepartie la remise de Radegonde aux Autrichiens. Les suites de cette ambassade sont inconnues: il est certain que Frédéric ne s'intéressait guère aux divisions de l'Eglise. Sur tout ceci, voir LEROUX, p. 236; DE BEAUCOURT, t. III, p. 300; MALECZEK, 1968, p. 38; ID., 1971, p. 154.

Sigismond, Frédéric III, archiduc d'Autriche-Styrie et roi des Romains, eût pris en main la tutelle du jeune prince – et ce jusqu'à la disparition de Radegonde en 1445.¹²¹

A l'époque même du décès de Jacques de France, Philippe le Bon connaissait, dans ses rapports avec la maison d'Anjou, un semi-échec: lui qui avait refusé, lors des préparatifs du traité d'Arras, de comprendre René dans la paix et tenté de marier son propre fils à une fille du prince captif,¹²² se résignait à reconnaître ce dernier comme le légitime possesseur du duché de Lorraine: une alliance matrimoniale entre les familles d'Anjou et de Bourbon¹²³ lui laissait l'espoir, il est vrai, à défaut d'une liaison directe entre la Bourgogne et les pays de »par deçà«, de compter sur la neutralité lorraine en cas de conflit avec le Roi de France – et de fait, l'attitude équivoque de René vis-à-vis de Charles VII lors de la Praguerie justifiait un tel espoir.¹²⁴

A la faveur des circonstances, le concile de Bâle était devenu le champ clos d'intrigues françaises et bourguignonnes en vue de gagner aux politiques respectives du Roi et du duc une Eglise d'Allemagne que travaillait le souci de profondes réformes, ainsi que de son autonomie vis-à-vis de Rome, particulièrement dans la vallée rhénane.¹²⁵ Tandis qu'en 1437, Charles VII s'était fait le champion d'un décret conciliaire frappant de nullité les actes d'Eugène IV, le collège des Electeurs proclamait à Francfort (mars 1438) puis à Mayence (au printemps de 1439) sa neutralité, neutralité toute relative d'ailleurs, car fortement teintée de nationalisme germanique. Au premier rang des Electeurs se trouvaient deux ardents adversaires d'Eugène IV, l'archevêque de Cologne, blessé par la sentence pontificale sur Utrecht,¹²⁶ et celui de Trèves, Jacques de Sierck, qui accédait en 1439 au siège rendu vacant par le retrait de Raban.¹²⁷ On ne saurait s'étonner que l'antagonisme foncier qui les opposait à leur puissant et ambitieux voisin bourguignon fût accentué par la politique ouvertement

¹²¹ Leroux s'est longuement attardé sur les échanges de lettres entre la reine Marie d'Anjou ou Charles VII et Sigismond (LEROUX, p. 236 ss). Sur tout ceci, voir également MALECZEK, 1968, p. 78 ss. Lors de l'expédition du Dauphin en Suisse, les ambassadeurs de ce dernier à la diète de Nuremberg (septembre 1444) devaient réclamer la fin de la tutelle impériale et le prompt accomplissement du mariage du jeune prince avec Radegonde (DE BEAUCOURT, t. IV, p. 36; MALECZEK, 1968, p. 68). Il est certain que, comme l'a laissé entendre LEROUX (p. 236-238), cette expédition causa un grave préjudice aux projets angevins.

¹²² LECOY DE LA MARCHE (n. 88) t. I, p. 114 ss.

¹²³ En la personne de Marie de Bourbon, nièce de Philippe, et de Jean d'Anjou, fils de René (février 1437). Cette union intervenait au lendemain des conférences de Lille (fin 1436-janvier 1437) qui prévoyaient également un traité d'alliance entre les deux maisons. LECOY DE LA MARCHE, t. I, p. 122 ss.; A LEGUAI, Les ducs de Bourbon pendant la crise monarchique du XV^e siècle. Contribution à l'étude des apanages, Dijon 1962 (Publ. Univ. Dijon, 26) p. 151; ARMSTRONG, p. 23, n. 1.

¹²⁴ Au moment de la réunion de Nevers (1442-1443), René avait accepté l'éventualité d'unir sa fille Marguerite à Charles de Nevers, beau-fils de Philippe le Bon. Marguerite devait en fait épouser Henri VI d'Angleterre (ARMSTRONG, p. 16-17).

¹²⁵ Où les Electeurs, fort méfiants à l'égard de la Papauté, se comportaient en princes temporels quasi indépendants.

¹²⁶ Les princes demandaient notamment la translation du Concile dans une autre ville d'Empire. Sur cette politique de neutralité, se reporter aux ouvrages de W. PÜCKERT et A. BACHMANN signalés par FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 420, n. 7. Cf. surtout Gunther HÖDL, Albrecht II. Königtum, Reichsregierung u. Reichsreform (1438-1439), Köln-Graz (Forschungen zur Kaiser u. Papstgeschichte des Mittelalters, Beihefte zu J. F. Böhmer, Regesta Imperii, 3).

¹²⁷ Voir note 95.

favorable à la Papauté de Philippe le Bon: Thierry de Moers s'alliait à nouveau à l'Anglais en 1439¹²⁸ et Sierck, uni au parti angevin, et qui n'oubliait pas l'ancienne hostilité du duc à sa candidature,¹²⁹ allait donner toute sa mesure dans l'affaire luxembourgeoise aux côtés des adversaires du Bourguignon. L'ascension de Sierck marquait un tournant: avec ce prélat retors dont se méfiait à juste titre la cour de Bourgogne¹³⁰ – c'est ainsi qu'arguant de leur parenté, il sut maintenir l'évêque de Metz dans son camp, éviter entre ce dernier et le roi de France l'aggravation de conflits qui eussent fait le jeu des ambitions bourguignonnes¹³¹ – surgissait, tant pour Philippe le Bon que pour Frédéric III, roi des Romains, un adversaire de taille. Sur la scène diplomatique, Sierck prenait le relais d'un Thierry de Moers que l'âge rendait moins combatif. Si l'archevêque de Trèves se montra à l'origine l'un des plus actifs artisans de l'élection de Frédéric III¹³² et devint en 1441 archichancelier d'Empire, s'assurant ainsi la primauté au sein du groupe des électeurs ecclésiastiques rhénans,¹³³ il n'hésita pas par la suite, au nom de la réforme de l'Empire, à prendre en Allemagne la tête d'un mouvement d'opposition; les divergences entre Frédéric et l'archevêque, qui catalysait la vieille méfiance hostile des Allemands à l'égard tant du pontife de Rome que du détenteur de la dignité impériale, ne pouvaient que rapprocher ces deux derniers et les rapprocher du duc de Bourgogne, adversaire lui aussi de Cologne et de Trèves. Ainsi se dessinait au fil des années un front Vienne-Rome-Bruges auquel faisait face un autre front constitué par la plupart des Electeurs, inquiets pour le Luxembourg, et que pouvait éventuellement renforcer le Roi de France.

Le duc de Savoie Amédée VIII avait été promu pape par le Concile en 1439 sous le nom de Félix V. La politique de neutralité était condamnée à brève échéance: dans le camp de Félix V allaient se retrouver peu à peu Saxe, Trèves, Cologne, Electeur palatin, tous adversaires de Philippe le Bon.¹³⁴ Tandis que Charles VII et les princes allemands interdisaient à leurs représentants l'accès de l'Italie, où se tenait le concile de Florence sous les auspices d'Eugène IV,¹³⁵ Philippe rappelait en revanche de Bâle ses

¹²⁸ Le renouvellement de cette alliance, qui remontait à 1416 (voir ci-dessus p. 141), pourrait, il est vrai n'être qu'un simple acte de routine indépendant des ambitions bourguignonnes. En raison toutefois de la tension qui caractérisait les rapports anglo-bourguignons depuis 1435 ainsi que de la méfiance instinctive de Thierry de Moers à l'égard de son puissant rival, cette dernière hypothèse nous paraît peu plausible.

¹²⁹ Bien que le duc se fût finalement rallié à cette candidature. VAUGHAN, p. 295.

¹³⁰ DE BEAUCOURT, t. IV, p. 67 et n. 1. Quant aux *Gesta Trevirorum*, ils ne ménagent pas Jacques de Sierck, lui reprochant sa dissimulation: *Hic fuit multum astutus in negotiis quod nullus potuit eum intelligere, neque de ipso confidere, quia semper in parabolis loquebatur cum nobilibus suis, et nunquam cordialiter neque confidenter* (éd. Wattenbach-Müller, t. II, p. 326). Ils lui reprochent également son mauvais gouvernement, son avarice (– *Et infirmitas ejus [à la fin de sa vie] fuit incurabilis ex nuto divino, quia pessime rexit populum suum, et avaritia excaecavit cor suum*), mais n'en louent pas moins sa piété et son activité religieuse (ibid., p. 327–328).

¹³¹ Voir 2^e partie, n. 265.

¹³² A la diète électorale de Francfort de février 1440. A. BACHMANN, *Die ersten Versuche zu einer römischen Königswahl unter Friedrich III.*, dans: *Forschungen zur deutschen Geschichte* 17 (1877) p. 278. On peut noter par ailleurs que tant Jacques de Sierck que Frédéric III devaient manifester l'un et l'autre les plus vives réticences devant les ambitions luxembourgeoises du duc de Bourgogne.

¹³³ Alors que cette primauté revenait de droit, comme nous l'avons vu, à l'archevêque de Mayence.

¹³⁴ FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 282.

¹³⁵ Par la «Pragmatique Sanction» allemande de mars 1439 en ce qui concernait les princes d'Empire.

ambassadeurs pour les déléguer dans la Péninsule et plaidait la cause d'Eugène auprès du roi des Romains et des princes électeurs, sans pour autant rompre avec son parent savoyard, distinguant entre «le fait de l'Eglise» et la politique: il y gagna de conclure en 1441 un concordat fort avantageux avec Eugène IV.¹³⁶

Face à une attitude aussi ferme, bien que n'excluant pas une certaine souplesse, celle des Français et des Allemands traduisait quelque flottement: l'assemblée de Bourges d'août 1440 persistait dans l'obédience d'Eugène IV tout en maintenant la Pragmatique Sanction de 1438;¹³⁷ les diètes de Mayence (mars 1441) et de Francfort (juin 1442) voyaient s'affronter les partisans des deux pontifes.¹³⁸ Frédéric III, couronné à Bâle par le cardinal Aleman (juin 1442), allait-il combler les vœux secrets des Electeurs qui penchaient pour Félix V? Entre-temps, s'était posé l'année précédente au détenteur de l'Empire un nouveau problème dans ses rapports avec la Bourgogne: l'affaire luxembourgeoise.

3. Du conflit luxembourgeois à l'affaire de Soest (1441-1449)

Le nouveau roi des Romains avait paru dès l'origine mieux disposé que les Luxembourg-Bohême à l'égard de Philippe le Bon, tout au moins sur les chapitres du Brabant et de la Hollande: aussi les représentants de Philippe tentaient-ils en mai 1442, à Aix-la-Chapelle, en août, à la diète de Ratisbonne, de faire investir leur maître de ces provinces.¹³⁹ Que sortit-il du tour d'horizon général des problèmes de l'Empire entrepris à Besançon, en novembre 1442, par les deux hommes réunis, lors d'une rencontre dont Frédéric III revint enchanté? On ne sait trop¹⁴⁰ – encore que l'on puisse supposer, avec un très haut degré de vraisemblance, que les points de vue respectifs se rapprochèrent si nous en jugeons par la suite, et notamment par un projet de mariage entre Jean de Clèves, neveu du duc, et une sœur de Frédéric.¹⁴¹

En revanche, le problème luxembourgeois opposait les deux princes. En octobre 1441, après maintes hésitations, Elisabeth de Görlitz avait fait de son neveu son unique héritier.¹⁴² Or, les prétentions des Luxembourg-Bohême ne s'étaient pas éteintes avec la mort de Sigismond: c'était à deux Saxons, l'Electeur Frédéric et son frère le duc Guillaume, qu'il revenait de les reprendre. Du fait de son mariage avec Anne, née

¹³⁶ TOUSSAINT, p. 169-180; MOREAU, (n. 108) t. IV, p. 52; FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 288. Philippe obtenait également qu'Eugène IV approuvât l'élection irrégulière de Jean de Bourgogne à Cambrai.

¹³⁷ N. VALOIS, *Le Pape et le Concile*, t. II, p. 224-237; FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 283.

¹³⁸ FLICHE-MARTIN, *ibid.*

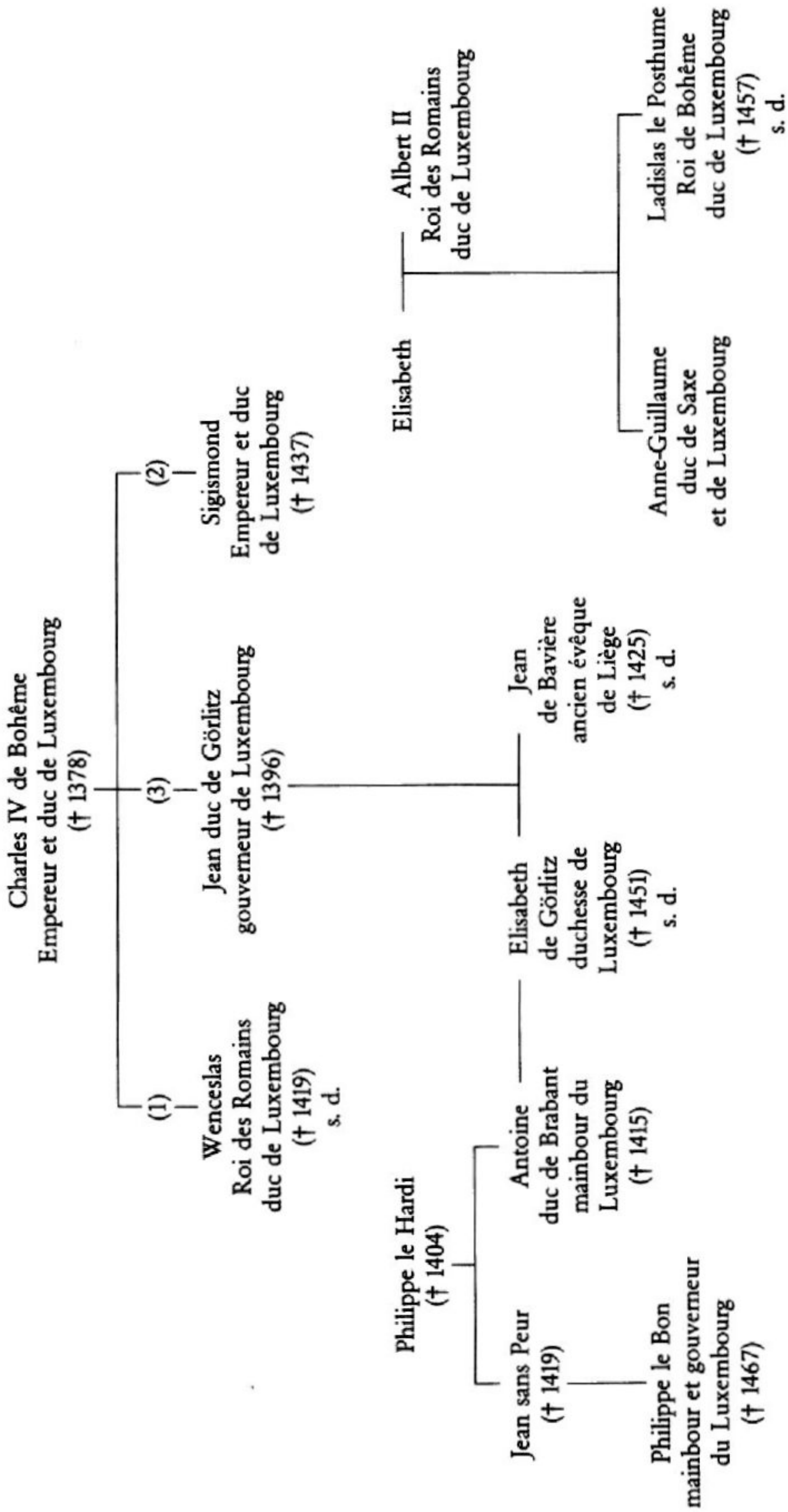
¹³⁹ DRTA, t. 16, n° 260, art. 3, p. 634 (Aix-Ratisbonne); DRTA, t. 17, n° 16, p. 40 (Besançon).

¹⁴⁰ Si Leroux affirme que le duc aurait obtenu à Besançon la reconnaissance de sa souveraineté sur l'ensemble hollando-brabançon (LEROUX, p. 195), M. Vaughan se montre en revanche beaucoup moins affirmatif (VAUGHAN, p. 287).

¹⁴¹ Sur ce projet matrimonial, voir n. 225.

¹⁴² Par le traité de Hesdin. Sur le conflit luxembourgeois, nous renvoyons à DE BEAUCOURT, t. III, p. 306 ss.; à J. A. GADE, *Luxemburg in the Middle ages*, Leyde 1951, p. 212 ss., et pour la période antérieure à 1443, à U. v. DIETZE, *Luxemburg zwischen Deutschland u. Burgund (1383-1443)*, Diss. dactyl., Göttingen 1955.

La succession de Luxembourg



s. d. = sans descendance

d'Elisabeth, fille de Sigismond,¹⁴³ Guillaume s'était vu concéder le Luxembourg, à condition que fussent réservés les droits de tout fils à naître d'Elisabeth – laquelle donnait le jour en 1440 à Ladislas »le Posthume«, futur roi de Hongrie.¹⁴⁴ Outre ses droits sur le Luxembourg, qu'il tenait de sa mère, le nouveau-né en tenait également d'autres sur le Hainaut, la Hollande et la Zélande, du chef de sa grand-mère Jeanne de Bavière.¹⁴⁵ Frédéric III devait concilier son souci de bonne entente avec le duc de Bourgogne avec les intérêts de son jeune pupille: soutenant d'abord sans réserve les prétentions saxonnes,¹⁴⁶ il en appelait (août 1442) pour assurer la défense du Luxembourg à la coopération militaire de l'archevêque de Trèves¹⁴⁷ – de l'ambitieux Jacques de Sierck à qui Elisabeth de Görlitz avait un instant transféré ses pouvoirs avant de se reprendre¹⁴⁸ – ainsi qu'à la médiation de l'archevêque de Cologne. Une première promenade victorieuse des Bourguignons dans la province contestée en 1443 provoquait l'abandon contre finances de leurs droits par les Saxons, sans que pour autant ceux de Ladislas fussent sacrifiés.¹⁴⁹

La même année 1443 représentait, dans l'état des rapports des deux pontifes et des terres d'Empire, une étape particulièrement importante. Frédéric III s'était abstenu de traiter Félix V en pape (novembre 1442); il rencontrait toutefois à Bâle Aeneas Silvius Piccolomini, le futur Pie II qui, abandonnant la cause conciliaire, n'allait cesser d'œuvrer par la suite à la réconciliation avec Rome.¹⁵⁰ La rencontre bisontine du roi des Romains et du duc de Bourgogne, par ailleurs, n'était pas sans susciter certaines craintes en Allemagne.¹⁵¹ On conçoit que dans une telle atmosphère, Jacques de Sierck ait définitivement basculé dans le camp de l'antipape, faisant obédience à l'ancien duc de Savoie (mars 1443),¹⁵² à l'heure même où des bruits couraient sur une éventuelle collusion entre l'archevêque de Trèves et Albert VI d'Autriche, frère de Frédéric III, en vue de substituer Albert à son aîné¹⁵³ – tout comme l'on comprend que, rapproché

¹⁴³ Et femme d'Albert V d'Autriche, l'éphémère successeur de Sigismond à la tête de l'Empire en 1438–1439.

¹⁴⁴ A la mort de son homonyme Ladislas III Jagellon sur le champ de bataille de Varna, face aux Ottomans, en 1444, les Hongrois se ralliaient au fils d'Albert et d'Elisabeth.

¹⁴⁵ Jeanne de Bavière était une sœur de Marguerite, mère de Philippe le Bon (DE BEAUCOURT, t. III, p. 298, note).

¹⁴⁶ Il donnait en effet (mai-juillet 1441) son approbation à la donation du Luxembourg faite en 1439 au duc et à la duchesse de Saxe par la reine Elisabeth, promettait à l'autre Elisabeth (Elisabeth de Görlitz), par l'intermédiaire de Jacques de Sierck, de n'accorder aucun fief à Philippe le Bon ou à ses successeurs et de lui rendre ses douaires brabançons ou hennuyers (LEROUX, p. 195; TOUSSAINT, p. 186, n. 2). Il prenait enfin de nouveaux engagements vis-à-vis des Saxons et de l'archevêque de Trèves à la diète de Francfort DE BEAUCOURT, t. III, p. 309–312.

¹⁴⁷ DE BEAUCOURT, t. III, p. 312.

¹⁴⁸ En mai 1441, Elisabeth de Görlitz s'était tournée vers l'archevêque et lui avait transféré le Luxembourg; dans un autre acte, elle déclarait avoir cédé la province à Guillaume de Saxe par l'intermédiaire de Sierck: DE BEAUCOURT, t. III, p. 307–308.

¹⁴⁹ Ladislas se verrait transférer le duché à condition de dédommager Philippe le Bon des sommes versées aux Saxons en vue d'obtenir leur renonciation.

¹⁵⁰ VOIGT (n. 98) t. I, p. 186; FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 283.

¹⁵¹ Sur les rumeurs relatives à une entente secrète entre Philippe le Bon et Frédéric III au lendemain de l'entrevue de Besançon, voir ZIEHEN, p. 58.

¹⁵² Revirement auquel ne serait pas étranger l'or savoyard (FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 282, n. 10).

¹⁵³ Ainsi qu'il ressort d'un rapport adressé le 2 mars 1443 de Vienne au Conseil de ville de Francfort:

du Comte palatin par leur commune hostilité envers la Bourgogne, le Trévois ait ultérieurement joué un certain rôle dans l'union du Palatin Louis IV avec une fille de l'ex-Amédée VIII.¹⁵⁴ Dans sa double action contre Frédéric III et Eugène IV, Sierck n'en restait pas là, rassemblant en sa ville les représentants des princes,¹⁵⁵ princes qui se montraient particulièrement sévères et menaçants à l'égard de Frédéric, absent de la diète de Nuremberg (novembre 1443).¹⁵⁶ Un péril pressant devait cependant solliciter l'esprit des princes rhénans: celui des hordes d'«Armagnacs» envoyées par Charles VII, trop heureux de s'en défaire, à Albert VI d'Autriche, alors en guerre avec les Confédérés.

Un conflit avait éclaté en effet entre l'Autriche et la ville de Zurich d'une part, les Confédérés d'autre part, où Philippe le Bon, sous l'influence de son allié naturel savoyard, allié à Berne, observait une stricte neutralité.¹⁵⁷ Malgré Ferrette, malgré l'alliance française – dont les liens se distendaient d'ailleurs¹⁵⁸ – Albert VI d'Autriche tenait à se rapprocher du Bourguignon, dans l'espoir sans cesse déçu d'obtenir son appui contre les Cantons: cet espoir rend compte de toute l'évolution ultérieure des rapports austro-bourguignons et de l'effacement progressif de l'Autriche devant son partenaire.¹⁵⁹ L'expansion bourguignonne, a-t-on dit, était condamnée à se heurter à celle de Berne, héritière de la tradition des Zähringen, investis d'un rectorat sur les restes du royaume rodolphein;¹⁶⁰ les intentions dominatrices des ducs de Bourgogne sur le trafic continental passant par Genève ne pouvaient, a-t-on également souligné, qu'inquiéter les Confédérés.¹⁶¹ En fait, de telles perspectives n'apparaissaient pas à l'époque,¹⁶² et tant Philippe que les Suisses surent toujours maintenir un savant jeu d'équilibre, l'un entre l'Autriche et les Cantons – dont la rébellion favorisait les visées sundgoviennes de la Bourgogne – les seconds entre leur puissant voisin et son suzerain français.

Dans ses appels à l'aide, le roi des Romains, agissant pour le compte de son frère Albert, trouva en revanche plus d'écho près du Roi de France, trop d'écho même,

l'intrigue se serait achevée par la réconciliation des deux frères. JANSSEN (n. 69) t. II, p. 59; LAGER (n. 98) t. II, p. 24.

¹⁵⁴ Ainsi qu'en témoignaient les *Gesta Trevirorum*, éd. citée n. 98, p. 335. Sur ce mariage, se reporter à l'étude de M. E. CORNAZ mentionnée n. 178.

¹⁵⁵ En juin 1443. LAGER (n. 98), *Trier. Archiv* 2, p. 24.

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ En juin 1443, une ambassade conduite par Guillaume de Hochberg se présentait à la cour de Bourgogne au nom du duc d'Autriche; mais en vain. Aussi l'Autriche allait-elle se tourner vers la France. DE BEAUCOURT, t. IV, p. 10–11; MALECZEK, 1968, p. 48–49.

¹⁵⁸ Nous avons déjà fait allusion au faible écho rencontré par la diplomatie française dans ses tentatives pour marier Radegonde, notamment à partir de 1439.

¹⁵⁹ Effacement qui se concrétisera lorsqu'à Saint-Omer, en 1469, le Tyrolien Sigismond vendra au Téméraire ses droits d'engagiste en Haute Alsace.

¹⁶⁰ Les Zähringen héritaient eux-mêmes des Rheinfeldens, auxquels le royaume d'Arles avait été confié en gérance après sa réunion à l'Empire à la mort du dernier Rodolphein (1032). Les Zähringen avaient créé entre autres villes celle de Berne.

¹⁶¹ J. Fr. BERGIER, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris 1963 (Ecole pratique Hautes Etudes, VI^e sect. Centre Rech. hist. Affaires et gens d'affaires, 29) p. 389.

¹⁶² Les Cantons – et Berne au premier chef – étaient plus soucieux d'en finir avec la domination autrichienne que d'affronter un hypothétique danger venant de Bourgogne: la lutte entre Bourguignons et Confédérés ne sera déclenchée que par la mainmise du Téméraire sur Mulhouse.

l'entente franco-impériale du printemps 1444 devant servir de justification aux expéditions de Suisse et de Lorraine (1444—début 1445).¹⁶³ Les bandes d'Ecorcheurs qu'entraînait à sa suite le Dauphin pour en débarrasser le Royaume finirent par inquiéter Frédéric III¹⁶⁴ et Albert, objet de cette encombrante sollicitude.¹⁶⁵ Mais, en même temps, le duché de Lorraine, et plus encore les évêchés de Metz, Toul et Verdun, devenaient l'enjeu d'une vive rivalité franco-bourguignonne: l'entreprise de 1444 au-delà de la Meuse représentait en effet plus une menace pour Philippe le Bon qu'un véritable programme français d'expansion méthodique en direction d'un Rhin promu au rang de frontière naturelle du Royaume.¹⁶⁶ Sans doute le Roi ne dissimulait-il pas son intention, en pénétrant à Epinal, en imposant son protectorat aux trois évêchés, de récupérer les droits de ses prédécesseurs, Carolingiens compris, »en plusieurs pays, citez et villes estans deça la riviere du Rhin«,¹⁶⁷ pour la plus grande

¹⁶³ Frédéric III avait formulé auprès du Roi le souci de voir les Ecorcheurs employés contre les Suisses (août 1443). Charles VII, d'abord réticent, accédait au désir de son interlocuteur au printemps suivant, des négociations entamées avec l'Angleterre en vue d'une trêve tirant alors à leur fin. DE BEAUCOURT, t. IV, p. 11-12; MALECZEK, 1968, p. 49 ss.

¹⁶⁴ Qui prenait des mesures militaires, surtout en raison de l'alliance conclue entre le Dauphin et les Confédérés à Ensisheim (28 octobre 1444). Il faut noter que cette alliance fut favorisée par la médiation de deux seigneurs appartenant à la clientèle bourguignonne, Jean de Fribourg et Jean d'Arberg, comte de Valengin. A. TUETÉY, Les Ecorcheurs sous Charles VII, t. II, Montbéliard 1874, p. 252-253; B. DE MANDROT, Relations de Charles VII et de Louis XI rois de France avec les Cantons suisses 1444-1483, Zurich 1881, p. 9-10; DE BEAUCOURT, t. IV, p. 32. Près de vingt ans plus tard, une nouvelle médiation bourguignonne rapprochera le Royaume et les Cantons (voir note 393), ce qui prouve assez que la conjonction franco-suisse ne constituait pas nécessairement un danger mortel pour l'Etat bourguignon.

¹⁶⁵ Albert négociera l'évacuation de l'Alsace avec le futur Louis XI.

¹⁶⁶ G. ZELLER, La réunion de Metz à la France (1552-1648), t. I, Paris 1926 (Publ. de la Faculté des Lettres de l'Univ. de Strasbourg, 35) p. 41-42.

¹⁶⁷ Le Roi rappelait aux Spinaliens qu'il était *venu donner provision et remede a plusieurs usurpations et entreprises faictes sur les droits de [ses] royaulme et couronne de France en des pays qui d'ancienneté souloient estre et appartenir a [ses] predecesseurs rois de France*. P. MAROT, L'expédition de Charles VII à Metz (1444-1445). Documents inédits, dans: BEC 102 (1941) p. 120. Il en faisait de même avec les Messins (ibid. p. 127-128). M. MAROT a fort bien montré (p. 136-137) que Charles VII œuvrait pour son seul profit, et non, comme on l'a souvent affirmé, en vue d'une chimérique reconstitution du Lothier en faveur du roi René. Le Roi de France ne pratiquait pas non plus, selon lui, une politique »rhénane«: il ne déclarait pas le Rhin frontière du Royaume, mais exprimait des revendications sur des territoires sis entre Meuse et Rhin (ibid. p. 139). M. Marot suit ainsi G. Zeller pour qui les paroles de Charles VII ne sauraient être prises au pied de la lettre, les prétentions françaises étant »proclamées de la façon la plus générale, sans que soient précisés les territoires auxquels ces prétentions s'appliquaient« (ZELLER, t. I, p. 44-46). Zeller redonnait tout son vrai sens à une missive de Piccolomini (le futur pape Pie II), faisant état de rumeurs courant en Allemagne et d'après lesquelles le Dauphin, soucieux de revendiquer les droits anciens de souveraineté de la couronne de France — qui se seraient étendus jusqu'au Rhin — se proposait d'assiéger Strasbourg (R. WOLKAN, Der Briefwechsel des Eneas Silvius Piccolomini, 1431-1454, dans: Fontes rerum austriacarum, II. Diplomataria et acta, t. LXI, 1909, p. 435): ces *rumores* traduiraient en réalité plus les interprétations allemandes des desseins delphinaux que ces desseins eux-mêmes (ZELLER, p. 46-47). L'évocation de la frontière du Rhin ne se rencontre en 1444 qu'à l'occasion des lettres patentes étendant la souveraineté royale sur Epinal, et l'allusion aurait été suggérée par les Spinaliens eux-mêmes (ibid. p. 48-49). En France, toute référence à des prétentions sur la rive gauche du Rhin est quasiment absente de la littérature du XV^e siècle, et l'on ne saurait se fier à un prétendu manifeste royal, simple faux forgé au XVIII^e siècle (DE BEAUCOURT, t. IV, p. 15; ZELLER, p. 50, 52 et n. I). En revanche, l'Allemagne croyait au bien-fondé de ces rumeurs (voir n. 168). Pour terminer, nous citerons l'opinion de P. E. HÜBINGER, Die Anfänge der französischen Rheinpolitik als historisches Problem, dans: Historische Zs. 171 (1951) p. 21-45, qui, à l'opposé, verrait

crainte de l'opinion germanique.¹⁶⁸ En fait, que ce fût à Toul, où l'évêque Louis de Haraucourt, pourtant de tendances angevines,¹⁶⁹ dut acheter le désintéressement royal;¹⁷⁰ que ce fût à Verdun, dont le siège épiscopal était occupé par un fidèle du duc de Bourgogne¹⁷¹ et dont le chapitre et les bourgeois avaient sollicité la protection bourguignonne,¹⁷² avant de se voir placer, au terme de bien des péripéties, sous la sauvegarde des officiers royaux;¹⁷³ que ce fût à Metz, où les sympathies angevines de l'évêque, encouragées par son entourage,¹⁷⁴ étaient contrebalancées par la fondamen-

(p. 43) dans les revendications françaises de 1444 – relatives aussi bien à Metz qu'à l'Alsace – l'amorce de la future politique rhénane du Royaume.

¹⁶⁸ Nous avons déjà noté, à la suite de Zeller, certaine lettre de Piccolomini rapportant les craintes allemandes inspirées par les ambitions delphinales (voir n. 167). Sur ces craintes, voir également DE BEAUCOURT, t. IV, p. 27, 35, 41; LEROUX, p. 244; ZELLER, p. 50–51 (rumeurs à la diète de Nuremberg). ZELLER a montré (p. 52) que ces appréhensions provenaient de la facilité avec laquelle les Allemands identifiaient le royaume de France à la Gaule antique, dont il subsistait des souvenirs dans les institutions ecclésiastiques et civiles de l'Allemagne rhénane: la province ecclésiastique de Gaule n'avait-elle pas englobé les trois archevêchés de Cologne, Mayence et Trèves? L'archevêque de Trèves n'était-il pas qualifié d'archichancelier «en Gaule et dans le royaume d'Arles?»

¹⁶⁹ Ardent partisan de René d'Anjou, Louis de Haraucourt avait contribué à sa libération des geôles bourguignonnes. Chargé, avec entre autres l'évêque de Metz Conrad Bayer de Boppard, de la régence du duché de Lorraine durant les campagnes italiennes de René, il avait défendu ce duché contre Antoine de Vaudémont et divers seigneurs pillards aux alentours de 1440. E. MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. I, Nancy 1900, p. 401–403; P. LESOURD, *La Lorraine, le Barrois. Les trois Evêchés dans l'histoire de la France et, demain, de l'Europe*, Paris 1966, p. 125.

¹⁷⁰ Charles VII voulait s'emparer de Toul, placée depuis Philippe le Bel sous la protection et sauvegarde du Roi de France. Haraucourt obtint de ne verser qu'un tribut, et dans ses lettres de garde, le Roi réservait les droits de l'Empereur et de l'évêque. MARTIN, p. 403 et s.; LESOURD (n. 169) p. 125.

¹⁷¹ Guillaume Fillastre, qui, en 1437, remplaçait le fidèle serviteur du clan angevin Louis de Haraucourt, muté à Toul. Ch. AIMOND, *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*, Paris 1910, p. 252. Sur le personnage, voir J. DU TEIL (baron), *Un amateur d'art au XV^e siècle: Guillaume Fillastre, évêque de Tournai*, Paris 1920.

¹⁷² Malgré l'opposition constante entre chapitre et bourgeois d'une part, Fillastre d'autre part, en raison des exigences financières de ce dernier – exigences qui provoqueront une guerre terminée en 1439 sur une médiation du Concile de Bâle (AIMOND, p. 252) – le chapitre, en 1441, les citains deux ans plus tard n'hésitaient pas à réclamer la sauvegarde du duc, la seconde fois particulièrement pour se concilier l'homme qui s'emparait du Luxembourg. Le traité de Bruges, du 1^{er} avril 1444, réglait quelques contentieux financiers et par ailleurs, stipulait qu'en cas de conflit entre l'évêque et les bourgeois, le duc soutiendrait ces derniers – sauf contre la personne de Fillastre (ibid. p. 266–267).

¹⁷³ Sur les péripéties nées de la présence de routiers français dans le Verdunois, l'antagonisme entre Verdun et les représentants royaux (successivement le bailli de Vitry et le connétable de Richemont) antagonisme qui débouchait sur l'affrontement de Romagne (1439), consulter AIMOND (n. 171) p. 253 ss. Si l'affaire fut réglée par l'entremise de Charles VII, ce dernier, profitant de l'ordonnance de Châlons où il s'efforçait de mettre un terme aux pillages des compagnies (mars 1441), plaçait les Verdunois sous la sauvegarde de ses officiers (ibid. p. 262–263). A la suite de l'ultimatum lancé à Verdun en septembre 1444 comme aux autres villes lorraines par le Roi, un diplôme de juin 1445 assurait la sauvegarde de la cité sous certaines conditions posées par Charles VII (ibid. p. 270, 272–273). C'était là une sérieuse atteinte portée à l'influence bourguignonne, atteinte qui s'accroîtra avec le retour en 1449 de Louis de Haraucourt sur le siège épiscopal.

¹⁷⁴ Dans l'entourage de Conrad Bayer de Boppard se trouvait entre autres son neveu Henri, bailli de l'évêché. C'est lors des conversations nancéiennes de 1444–1445 qu'Henri fut présenté à Charles VII; il fut alors envoyé par le Roi auprès de l'Empereur et des princes à la diète de Boppard. En 1447, il représentera les princes allemands devant Charles VII en vue du règlement du Schisme et de 1449 à 1454, accompagnera son oncle à plusieurs reprises auprès du Roi. Il sera l'instrument par excellence de la négociation spinalienne

taile hostilité des ducs de Lorraine¹⁷⁵ et dont les citains, pris entre cette hostilité et la concurrence commerciale de la bourguignonne Thionville,¹⁷⁶ firent échec aux ambitions royales en 1445;¹⁷⁷ que ce fût enfin à Montbéliard, en raison des liens étroits unissant Philippe le Bon à ses clients wurtembourgeois, le Roi de France travaillait en tous lieux à contrer l'expansionnisme bourguignon. L'inquiétude née en Allemagne des expéditions françaises faisait le jeu de ce dernier en terre d'Empire: aussi, après la bataille de Saint-Jacques (26 août 1444), une alliance se nouait-elle entre le duc et Frédéric (novembre), qui protestait officiellement contre l'intrusion française dans les Trois évêchés. Le rapprochement entre le clan austro-impérial et la Bourgogne allait-il déboucher sur une action commune? Le Comte palatin du Rhin, lui-même, futur époux d'une belle-sœur de la Reine de France,¹⁷⁸ mais que le roi des Romains avait mis à la tête des troupes destinées à nettoyer l'Alsace, s'était allié à Philippe le Bon,¹⁷⁹ nonobstant sa vieille méfiance pour l'«impérialisme» bourguignon. La guerre franco-bourguignonne fut néanmoins évitée grâce aux conférences de Reims et de Châlons-sur-Marne (mars-mai 1445).¹⁸⁰

L'année 1445 s'avéra particulièrement importante pour l'état des rapports de la France, de la Bourgogne et de l'Empire. Le groupe oppositionnel conduit par Sierck déplorait le rapprochement intervenu entre Frédéric III et Eugène IV à la diète de

(dont nous reparlerons) sous Charles VII et son fils. G. CAHEN, Un conseiller inconnu de Charles VII, Henri Bayer de Boppard, bailli de l'évêché de Metz (vers 1415-1470), dans: *Les Cahiers lorrains*, nouv. sér. 15 (1963) p. 33-38.

¹⁷⁵ Les ducs de Lorraine et de Bar recherchaient systématiquement l'affaiblissement économique de Metz: l'union en 1420 de René de Bar et d'Isabelle de Lorraine interdisait aux Messins de jouer un duché contre l'autre. J. SCHNEIDER, *Recherches sur la vie économique de Metz au XV^e siècle*. Le livre de comptes des merciers messins Jacques Le Clerc et Jacquemin de Moyeuve (1460-1461), Nancy 1951, p. 13. Aussi René – qui avait contracté de lourdes dettes envers Metz pour régler sa rançon (MAROT, n. 167, p. 114), profita-t-il de l'expédition de 1444 (dont le prétexte fut le pillage par les citains des bagages de sa femme) pour tenter d'imposer son autorité en se déclarant «comte de Metz». Ultérieurement, les expéditions italiennes de Jean de Calabre, successeur de René au duché de Lorraine (à partir de 1453) laisseront du répit aux Messins, puis la guerre reprendra (tentative de prise de la ville en 1473) – et tout au long du siècle, les ducs dresseront de nombreuses entraves aux rapports commerciaux de la cité (SCHNEIDER, p. 14).

¹⁷⁶ L'entrée du Luxembourg dans l'Etat flamando-bourguignon, en favorisant Thionville au détriment de Metz, fut l'une des causes de la décadence économique de la cité épiscopale. Aussi les Messins tenaient-ils à conserver de bons rapports avec la province voisine, à garder la plus stricte neutralité entre France et Bourgogne (SCHNEIDER, p. 12, 14). Nous aurons l'occasion d'y revenir.

¹⁷⁷ Malgré la promulgation de la paix à la fin de février 1445, l'annulation en mars des dettes de René envers Metz, Charles VII n'avait pas réussi à imposer sa garde à la cité lorraine (MAROT, n. 167, p. 133-135).

¹⁷⁸ A savoir Marguerite de Savoie, veuve de Louis III d'Anjou. Elle s'unira à l'Electeur palatin en 1445. E. CORNAZ, *Le mariage palatin de Marguerite de Savoie 1445-1449*, dans: *Mémoires et documents publ. par la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, 2^e série 15 (1932). Or, Marguerite, fille de Marie de Bourgogne et d'Amédée VIII, était la cousine de Philippe le Bon, et malgré l'aventure d'Amédée VIII devenu par la grâce du concile de Bâle le pape Félix V, les rapports de la Bourgogne et de la Savoie étaient demeurés excellents. La famille ducale de Savoie formait donc un pont entre les clans angevin et bourguignon.

¹⁷⁹ Par un traité signé à Heidelberg le 11 octobre 1444. Plancher (n. 93) t. IV, Dijon, 1781, n° 137; DRTA, t. 17, 709 (n° 335). M. Vaughan, après LEROUX (p. 197) commet l'erreur de confondre l'Electeur palatin avec Louis le Barbu d'Ingolstadt, le vieil adversaire de la Bourgogne (VAUGHAN, p. 295).

¹⁸⁰ Ces conférences déboucheront sur un traité qui restituera Montbéliard au comte de Wurtemberg et régleront en principe le contentieux opposant Angevins et Bourguignons au sujet de duché de Lorraine (voir n. 188).

Nuremberg – où l'évêque bourguignon Fillastre avait réclamé la levée de la neutralité allemande¹⁸¹ – rapprochement qui laissait présager de nouvelles concessions à l'heureux médiateur bourguignon.¹⁸² Aussi, Trèves, Cologne, Saxe et Palatinat répondaient-ils par la négative à une proposition de Frédéric III de convoquer un concile en octobre 1445, et prévoyaient-ils même de régler le schisme en dehors de la personne du roi des Romains.¹⁸³ La neutralité n'était plus dès lors qu'un mot vide de sens,¹⁸⁴ au terme d'une évolution assurément peu conforme aux vœux de Philippe le Bon. Par ailleurs, le contentieux luxembourgeois amenait Jacques de Sierck à se rapprocher plus encore de la France, nonobstant les bandes d'Ecorcheurs: à la fin de 1444, à Nancy, il sut intéresser Charles VII au Luxembourg,¹⁸⁵ puis se fit l'avocat du Roi auprès de ses coélecteurs. Certains projets nourris alors prévoyaient une alliance entre Charles et Ladislas, au besoin en sacrifiant aux Français l'ensemble hollando-brabançon.¹⁸⁶ Toute une série de traités unit Charles VII au Comte palatin du Rhin – qui renonçait à l'alliance conclue quelques mois auparavant avec la Bourgogne – à l'archevêque de Trèves, puis à Thierry de Moers et aux Saxons (13 et 23 février 1445).¹⁸⁷ En juillet, le Roi, fort de ce réseau d'ententes, obtenait des Bourguignons, à Châlons, confirmation de leur renonciation définitive au rêve longtemps caressé de relier les deux tronçons de leur «Etat» à travers le duché lorrain, évitant ainsi que les hostilités n'éclatent entre Philippe le Bon et un René d'Anjou réticent à payer sa rançon.¹⁸⁸ Dans l'autre camp, la

¹⁸¹ Par ailleurs, Fillastre proclamait le refus ducal d'un troisième synode – envisagé un instant dans le clan impérial comme solution de compromis entre les conciles de Bâle et de Florence – et se prononçait ouvertement pour Eugène IV (1444, 12 septembre). DRTA, t. 17, n° 166; TOUSSAINT (n. 68) p. 188–190.

¹⁸² L'adhésion de Frédéric III à Eugène IV, lors de la diète de Nuremberg, en novembre, s'expliquait notamment par la crainte qu'éprouvait le roi des Romains de voir se constituer contre lui une conjonction du Royaume de France et des Electeurs.

¹⁸³ Lors d'une assemblée qui se tiendrait à Francfort, en décembre 1444. LAGER (n. 98) Trier. Archiv 2, p. 25.

¹⁸⁴ Bien que le parti des princes eût obtenu la prolongation de cette neutralité (FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 421). Sur les ambassades échangées entre Félix V et les archevêques de Cologne et de Mayence, voir LAGER (n. 98) Trier. Archiv 2, p. 24; TOUSSAINT, p. 180; FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 282, n. 10.

¹⁸⁵ Sierck qui, en février 1444, avait vu ses terres sauvegardées de la menace des Ecorcheurs grâce à Charles VII, rendait par la suite à ce dernier le service de s'entremettre entre Français et Impériaux en vue d'assurer l'évacuation de l'Alsace par les troupes delphinales, évacuation que sanctionnait le traité de Trèves, ratifié le 23 février 1445 par le Roi et le Dauphin (DE BEAUCOURT, t. IV, p. 64–65). Outre le règlement du contentieux luxembourgeois, Charles VII et l'archevêque se proposaient de travailler de concert à la pacification de l'Eglise (ibid. p. 70). Sur les négociations franco-trévoises de novembre-décembre 1444 à Nancy, voir aussi les DRTA, t. 17, n° 309. L'accusation fut formulée par certaines chroniques messines de complicité entre les deux hommes en vue de réaliser les projets qu'aurait nourris le Roi d'étendre sa puissance jusqu'au Rhin: LAGER (n. 98) Trier. Archiv 2, p. 31. A la même époque, Girart de Looz, comte de Blankenheim, se présentait au Roi pour l'encourager à intervenir par les armes au Luxembourg et à s'allier éventuellement avec Liège: il appartenait au clan des seigneurs luxembourgeois partisans de la Saxe: DABIN (n. 87) p. 107.

¹⁸⁶ Ladislas aurait abandonné ses droits sur le Brabant, la Hollande et la Zélande à Charles VII, le Roi devant en contrepartie l'aider à s'en rendre maître ainsi que du Luxembourg: DE BEAUCOURT, t. IV, p. 127.

¹⁸⁷ Ces traités furent conclus ou ratifiés à Trèves le 13 février (Comte palatin, évêque de Strasbourg, archevêque de Trèves), à Nancy les 20 et 23 février, à Leipzig le 13 mars (archevêque de Cologne, Electeur de Saxe). Nous nous contentons de renvoyer au n° 325 du tome 17 des DRTA qui donne la liste des originaux, des copies et des éditions anciennes de ces traités.

¹⁸⁸ Le roi René était dégagé de toutes obligations contractées durant sa captivité et se voyait rétrocéder les places de Clermont et de Neufchâteau. LECOY DE LA MARCHE (n. 88) t. I, p. 246–248; DE BEAUCOURT, t. IV, p. 133 ss.

collusion de l'Empire, de l'Autriche, de la Bourgogne et du pontife de Rome aboutit à la soustraction d'obédience des duchés de Clèves et de la Marck vis-à-vis de Cologne et de Münster en 1445,¹⁸⁹ puis, en février 1446, à la déposition des prélats de Cologne et de Trèves au profit d'un frère bâtard et d'un neveu de Philippe le Bon.¹⁹⁰ Au même moment, poussé par Piccolomini et séduit par la promesse de la couronne impériale, Frédéric III se prononçait définitivement pour Eugène IV.¹⁹¹

Le cadeau pontifical ne séduisit que médiocrement Philippe, soucieux à l'époque d'obtenir une couronne royale. Au duc de Clèves qui, contre l'archevêque de Cologne, soutenait depuis 1444 la ville révoltée de Soest¹⁹² – le camp clévois ne disposait que de l'appui de l'évêque d'Utrecht Diepholz ainsi que de quelques cités westphaliennes, contre une vaste coalition où voisinaient Saxe (du fait de sa politique antibourguignonne au Luxembourg), Hesse, Brunswick, et les classiques adversaires de Clèves: Juliers-Berg et La Marck¹⁹³ – Philippe le Bon n'offrit longtemps qu'un secours financier, recommandant plutôt la voie de la négociation, et se gardant bien de déclarer la guerre à Thierry de Moers.¹⁹⁴ Contre Jacques de Sierck, il se contenta d'aider en sous-main une partie de son chapitre.¹⁹⁵ En revanche, le camp adverse manifestait un tout autre dynamisme: en mars 1446, la diète de Francfort lançait un véritable ultimatum à Frédéric III et au Pape.¹⁹⁶ Très habilement, Philippe joua le double jeu, engageant Thierry de Moers à rentrer dans l'obédience d'Eugène IV – Charles VII agissant dans le même sens auprès de Jacques de Sierck.¹⁹⁷ Calcul excellent en vérité, car le camp des partisans de Félix V se disloquait peu à peu: le quittaient définitivement, à

¹⁸⁹ Cette soustraction d'obédience était due selon toute vraisemblance à une initiative du duc de Bourgogne: l'obédience était en effet transférée à l'évêque d'Utrecht Rodolphe de Diepholz, partisan d'Eugène IV. PETRI, p. 106.

¹⁹⁰ A savoir Jean de Bourgogne et Adolf de Clèves, qui se désintéressèrent de l'honneur qui leur était fait – tandis que Thierry de Moers et Jacques de Sierck étaient excommuniés. Eugène IV sanctionnait ainsi la tentative de ces derniers d'entraîner Charles VII dans le camp de Félix V. TOUSSAINT, p. 180–181; FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 422.

¹⁹¹ FLICHE-MARTIN, *ibid.*

¹⁹² L'alliance entre la ville rebelle et le duc de Clèves avait été conclue en avril 1444. Sur le conflit, voir HANSEN, PETRI (p. 104 ss.), AUBIN-PETRI (t. II/1, p. 120 ss.) ainsi que W. H. DEUS, *Die Soester Fehde, Soest 1949.*

¹⁹³ On trouvait ainsi dans le camp clévois les villes de Paderborn, d'Osnabrück et de Lippe; villes et états de l'évêché de Münster contraignirent l'évêque à abandonner la lutte contre Soest. LEROUX, p. 218; AUBIN-PETRI, t. II/1, p. 121–122. Il est évident que la vaste coalition colono-saxonne pesait d'un tout autre poids dans la balance que les concours isolés, diffus apportés au duc de Clèves et à ses protégés de Soest.

¹⁹⁴ PETRI, p. 105. Du côté de Soest n'aurait combattu qu'une dizaine de grands vassaux bourguignons (*ibid.* p. 107). En revanche, Philippe le Bon devait jouer un rôle de médiateur entre les parties lors de conférences tenues à Maestricht, Maaseik ou Louvain (TOUSSAINT, p. 194). Les déceptions éprouvées par le duc dans sa recherche d'une couronne royale l'amenant à intriguer avec certains Electeurs (voir p. 166 ss.), sa marge de manœuvre était singulièrement réduite, laisserait entendre le P. Toussaint: en fait, ces déceptions, qui datent du second semestre 1447, expliqueraient non d'éventuelles intrigues qui leur seraient antérieures, mais plutôt – concurremment avec un échec saxon devant Soest – la hâte mise à conclure le conflit westphalien.

¹⁹⁵ LAGER (n. 98) Trier. Archiv 5, p. 1 ss.; HANSEN, n° 225, 227.

¹⁹⁶ En proclamant une fois encore la suprématie conciliaire et en revendiquant la tenue d'un synode oecuménique dans une ville allemande. TOUSSAINT, p. 194–195.

¹⁹⁷ Il faut noter que c'était Louis de Savoie lui-même, fils de Félix V, qui avait confié l'affaire du schisme à l'arbitrage de Charles VII (1445). FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 289.

la suite de Frédéric III, l'archevêque de Mayence qui, paralysé par la vieille hostilité du Comte palatin,¹⁹⁸ fit toujours preuve d'une plus grande modération vis-à-vis du Pape et de l'Empereur que ses collègues trévois et colonais, ainsi que le Brandebourg¹⁹⁹ puis, après bien des tergiversations, Moers et Sierck (décembre 1447; septembre 1448).²⁰⁰ Forte de l'échec des Tchéco-Saxons devant Soest, la diplomatie ducale avait su, en secondant les efforts parallèles du roi de France, du roi des Romains et de l'habile Nicolas V, successeur d'Eugène IV, et en se gardant de toute entreprise aventureuse, transformer une situation explosive – Charles VII ayant promis son assistance militaire à Thierry de Moers, qu'appuyaient les adversaires classiques de la Bourgogne: Comte palatin, Saxe, Brandebourg – en une réconciliation générale de l'Eglise. Elle s'en verra récompensée par certain arbitrage pontifical dans les négociations sans cesse renouvelées entre France et Bourgogne pour l'application du traité d'Arras.²⁰¹

4. Premiers projets de couronne royale pour Philippe le Bon

Un fait d'importance s'était produit entre-temps: Philippe le Bon avait posé sa candidature à une couronne royale. La longue série des tentatives visant à assurer au duc de Bourgogne une place privilégiée dans l'Empire – sous forme de l'octroi de la couronne de roi des Romains ou d'un vicariat impérial – avait commencé.

Dans sa *Déclaration de tous les hauts faits* du duc, l'historiographe Chastellain a indiqué que Philippe se vit ouvrir, à trois reprises, la possibilité d'accéder à la dignité

¹⁹⁸ La cité de Mayence avait toujours recherché un appui contre son archevêque chez les Comtes palatins du Rhin: ZIEHEN, p. 59–61. En 1444, Frédéric III recommandait au comte palatin Louis IV de prendre sous sa sauvegarde la cité, alors en guerre contre Thierry d'Erbach (ibid. p. 89).

¹⁹⁹ En septembre 1446, lors d'une diète tenue à Francfort, Thierry d'Erbach abandonnait Jacques de Sierck et Thierry de Moers. Frédéric III, comme héritier et régent de l'ensemble des territoires autrichiens, renouvelait son obédience à Eugène IV; il gagnait à sa politique Frédéric de Brandebourg (ZIEHEN, p. 38; TOUSSAINT, p. 197; FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 422). Ces revirements débouchaient sur le «Fürstenkonkordat» de février 1447, compromis fort avantageux pour le Pape: sa promesse de convoquer dans les dix mois un concile oecuménique était soumise à la condition de recueillir le consentement unanime des rois et des princes; si le Pape reconnaissait tout ce qui s'était passé pendant la période de neutralité et s'engageait à rétablir Sierck et Moers dans leurs anciennes fonctions, ce ne serait que lorsqu'ils auraient fait leur soumission au «pape légitime» (FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 422–423).

²⁰⁰ Une fois Nicolas V élu pour succéder à Eugène IV, décédé en février 1447, Frédéric III convoquait un «Fürstentag» à Aschaffenburg afin de provoquer la reconnaissance du nouveau pontife, qui avait eu l'extrême habileté de renouveler les promesses de son prédécesseur. Jacques de Sierck se rendait en personne à une assemblée réunie à Bourges (mi-juin 1447) où son collègue de Cologne se faisait représenter; le clan des partisans de Félix V acceptait l'idée de la tenue à Lyon d'un concile universel pour mettre un terme au schisme. Les représentants des princes se retrouvaient en août dans la métropole rhodanienne sous la présidence de l'archevêque de Reims. L'échec devant Soest des Saxons – qui se voyaient contraints de renoncer à l'attaque envisagée contre le Luxembourg – conduisait Thierry de Moers (décembre 1447) puis Jacques de Sierck (septembre 1448) à se rallier au pontife de Rome. En août 1447, un édit impérial avait fait rentrer l'Allemagne dans l'obédience de Nicolas V; en février 1448, un concordat était signé entre ce dernier et Frédéric III, qui ne tardera pas à disperser le Concile de Bâle. TOUSSAINT, p. 199–202; FLICHE-MARTIN, t. 14, p. 289 ss., 423.

²⁰¹ Lors des conférences franco-bourguignonnes de Paris d'octobre 1448: DE BEAUCOURT, t. IV, p. 373 ss.

impériale, mais en vain: la première occasion se serait présentée en 1438, au lendemain de la mort de Sigismond,²⁰² auquel devait succéder l'Autrichien Albert V (devenu Albert II). Aucune trace n'en avait été retrouvée jusqu'à la récente découverte par M. Paravicini, dans les archives des comtes de Moers, d'un mémoire anonyme²⁰³ qui rappelait, entre autres services rendus par cette famille au duc de Bourgogne, les tentatives de Thierry de Moers en vue de faire décerner à Philippe la dignité de roi des Romains,²⁰⁴ tentatives qu'auraient reprises le comte Frédéric à la suite d'un voyage ducal en Rhénanie, en juillet-août 1440.²⁰⁵ Compte tenu des antagonismes qui opposaient à l'époque l'archevêque de Cologne au duc de Bourgogne, on peut s'interroger sur la véracité de telles affirmations, qui ne trouvent aucune confirmation dans les documents. Force nous est cependant de constater que les autres mérites attribués aux Moers étant aisément contrôlables ou du moins fort plausibles,²⁰⁶ l'hypothèse ne saurait être rejetée a priori: dans l'esprit de Thierry, une telle démarche pouvait conforter sa position personnelle à la cour de Bourgogne – et celle de son frère Waleran à Utrecht – face aux intrigues du clan clévois.²⁰⁷

Après cet épisode sur lequel subsistent bien des incertitudes, se présenteront des notations plus précises. Dans les années quarante, Philippe le Bon bénéficiait de circonstances favorables: la précarité de la situation du successeur d'Albert, Frédéric III, illustrée notamment par les ambitions de l'Autrichien Albert VI sur le trône de

²⁰² Chastellain s'exprimait en ces termes: *Cest empereur (Sigismond) mort, fut adopté à l'empire et (le duc) le refusa. A la seconde fois après l'autre empereur mort, qui estoit d'Autriche (Albert V) le refusa arrière, et la tierce fois le refusa encore du temps de Frédéric le tiers . . .*, Chroniques des ducs de Bourgogne, éd. Œuvres, par J. B. M. C. KERVYN DE LETTENHOVE, t. VII, Bruxelles 1865, p. 216. Guillaume Fillastre prétendait avoir été présent lorsque le duc déclina la première proposition. HUIZINGA-MA, p. 23; HUIZINGA-VW, p. 192; HUIZINGA-HZ, p. 9, n. 2.

²⁰³ Werner PARAVICINI, Zur Königswahl von 1438, dans: RV 39 (1975) p. 99–115. D'après cet auteur, le mémoire, non daté et qui provient du fonds Oranien-Moers conservé au Hauptstaatsarchiv de Düsseldorf, serait vraisemblablement de l'année 1473, avant ou pendant la conférence de Trèves, et serait à rattacher aux efforts du comte Vincent de Moers, fils du comte Frédéric III et neveu de Thierry, en vue de rentrer en grâce auprès du Téméraire à une époque où il défendait la Gueldre contre l'invasion bourguignonne.

²⁰⁴ Le mémoire formule ainsi le sixième et dernier mérite des Moers: *Aussi incontinent que l'empereur Sigmont fut trespassé, fist monseigneur l'archevesque Thiri de Coloingne, frere audit comte Ferri (Frédéric), remonstrer a feu monseigneur le duc Phelippe . . . que ou cas que monseigneur ledit duc Philippe voulsist ad ce entendre et accepter, voloit ledit archevesque Thiri ordonner et par l'aide d'autres electeurs duc Philippe avoir esleu roy de Romme, dont je croy que de ceste matiere il en est bien notoire au sire de Croy et maistre Anthoine Hanneron, prevost de Saint Donas.*

²⁰⁵ 5^e mérite: *En après (le voyage ducal) eust (feu comte Ferri) tresvolontiers tant fait que sa grace fut esté roy de Romme en attendant l'Empire, et eubt pour ce plusieurs paisnes et despens, comme de ce le seigneur de Croy a present vivant en scet a parler.*

²⁰⁶ Ces mérites consistant, le plus souvent, de la part du comte Frédéric III de Moers, à jouer un rôle de médiateur entre Philippe le Bon d'une part, Jacqueline de Bavière (en 1433), les Liégeois ou Sigismond d'autre part. PARAVICINI (n. 34) p. 19–20; Id. (n. 203) p. 101 ss.

²⁰⁷ PARAVICINI (n. 203) p. 111. La proposition de Thierry de Moers devait en rester là, le duc de Bourgogne ne s'y étant pas prêté. Quant à une éventuelle intervention du comte Frédéric dans le même sens, intervention qui se placerait entre le voyage effectué par Philippe le Bon durant l'été 1440 dans la région rhénane et au cours duquel le duc reçut un chaleureux accueil du comte, et la mort de ce dernier en août 1448, il est impossible de savoir si elle eut jamais lieu (ibid. p. 113). En réalité, une incertitude totale subsiste sur ces épisodes et le caractère apologétique du mémoire qui les relate autorise à nourrir quelques doutes.

son frère; le récent rapprochement de l'Empire et de la Bourgogne;²⁰⁸ enfin la faveur que rencontrait le concept impérial à la cour de Bourgogne.

Qu'en 1444 un conseiller impérial²⁰⁹ proposât au duc de faciliter son accession à la dignité de roi des Romains si Frédéric devenait empereur, prouve assez que ce dernier avait pris conscience de la nécessité, dans sa faiblesse, de recourir à un puissant appui contre des princes allemands auxquels il ne pouvait faire confiance. On ne saurait trop insister sur l'impopularité quasi générale du chef de l'Empire, jugé trop mou,²¹⁰ ainsi que sur l'existence de tout un courant visant à la réforme de cet Empire dirigé – nous l'avons vu – à la fois contre l'Empereur et le Pape,²¹¹ pris en charge par Jacques de Sierck et des hommes tels que Jean de Lysura ou Martin Mair.²¹² Que ce courant, en raison de la personnalité de son inspireur, débouchât parfois sur des intrigues visant à détrôner Frédéric III²¹³ ne peut surprendre; mais il correspondait aussi à des aspirations

²⁰⁸ LEROUX a expliqué (p. 198) ce rapprochement par l'animosité que nourrissait Frédéric III à l'égard de Charles VII, tant en raison des alliances de ce dernier avec les princes – électeurs que de l'intrusion française dans les affaires italiennes. En fait, les études que nous avons consultées sur les politiques italiennes de la France et de la Bourgogne ne nous ont pas permis de retrouver de traces de cette animosité, la Péninsule italienne ne devant pas tenir une très grande place dans l'esprit de Frédéric III.

²⁰⁹ Conrad de Weinsberg. Les instructions de celui-ci sont reproduites dans les DRTA, t. 17, sous le n° 158. Sur le personnage, voir D. KARASEK, Konrad v. Weinsberg, Erlangen 1967.

²¹⁰ Nous renvoyons à cet égard à Brigitte HALLER, Kaiser Friedrich III im Urteil der Zeitgenossen, Vienne 1965.

²¹¹ Sur ce courant réformateur, il faut consulter V. VON KRAUS, Deutsche Geschichte im Ausgang des Mittelalters (1438–1519), t. I. Deutsche Geschichte zur Zeit Albrechts II. und Friedrichs III. (1438–1486), Berlin 1905, p. 82 ss., 301 ss.; E. MOLITOR, Die Reichsreformbestrebungen des 15. Jh. bis zum Tode Kaiser Friedrichs III., Breslau 1921; B. GEBHARDT (n. 1) I, p. 675–676. Les plans de réforme de l'Empire émanaient de milieux divers, aux intérêts souvent contradictoires: ils étaient formulés aussi bien dans l'entourage des princes électeurs, laïques ou ecclésiastiques, par un Nicolas de Cues dans sa *Concordantia catholica* que par des milieux beaucoup plus radicaux, comme celui auquel appartenait l'auteur inconnu de la *Reformatio Sigismundi*. Ce dernier texte, qui se prononçait pour la sécularisation des biens du clergé et contre le droit du Pape de conférer un bénéfice quelconque, revendiquait en matière politique l'abolition du servage et la suppression des corporations (FLICHE-MARTIN, t. 14, 1964, p. 409 et 420, n. 6). Pour plus de détails sur ce texte, édité par Heinrich KOLLER: *Reformation Kaiser Sigmunds*, Stuttgart 1964 (*Monumenta Germaniae historica* 500–1500, Staatsschriften des späteren Mittelalters, 6), voir Lothar Graf zu DOHNA, *Reformatio Sigismundi. Beiträge zum Verständnis einer Reformschrift des 15. Jh.*, Göttingen 1960 (*Veröffentl. des Max-Planck-Instituts für Geschichte*, 4). Quant aux plans d'origine princière, ce fut particulièrement à partir de 1452–1453 que l'archevêque de Trèves joua un rôle déterminant dans leur élaboration: dans son *Abschiedt zwischen geistlichen Churfürsten*, Sierck se proposait, de concert avec les archevêques de Cologne et de Mayence, de lutter pour assurer, face aux chapitres cathédraux, le pouvoir absolu des prélats; de résister aux empiètements des seigneurs laïques qui jouissaient de la complicité de l'Empereur et du Pape; d'agiter devant ce dernier la menace d'un éventuel concile et de contraindre Frédéric III à s'engager sérieusement dans les efforts de réforme entrepris. BACHMANN (n. 132) p. 278 ss.; Helmut WEIGEL, *Kaiser, Kurfürst und Jurist. Friedrich III., Erzbischof Jakob von Trier und Dr. Johannes von Lysura im Vorspiel zum Regensburger Reichstag vom April 1454*, dans: *Aus Reichstagen des 15. u. 16. Jh. Festgabe der hist. Kommission bei d. Bayer. Akad. der Wiss. zur Feier ihres 100jährigen Bestehens von den Hg. der dt. Reichstagsakten*, Göttingen 1958, p. 80–115.

²¹² Sur Jean de Lysura, prévôt de la cathédrale de Mayence et conseiller de Jacques de Sierck, se reporter aux études citées à la note précédente. Sur Martin Mair, voir également G. SCHROETTER, *Dr. Martin Mair, ein biographischer Beitrag zur Geschichte der politischen und kirchlichen Reformfrage des 15. Jh.*, Munich 1896. Sur Grégoire de Heimburg, consulter P. JOACHIMSON, *Historische Abhandlungen aus dem Münchener Seminar*, I, Bamberg 1891.

²¹³ Voir n. 216 à 218.

largement répandues dont la sincérité ne saurait être mise en doute. N'exigeait-il pas de l'Empereur que, cessant de se cantonner dans ses biens patrimoniaux, il luttât contre un état de guerre endémique et l'anarchie institutionnelle, convoquât les diètes avec plus de fréquence et de périodicité, y assistât en personne, réorganisât la justice et constituât un trésor central? L'idée de compenser la faiblesse de Frédéric en doublant la personne impériale d'un prince plus dynamique faisait son chemin dans plus d'un esprit.²¹⁴

En 1445–1446, Albert VI d'Autriche poursuivait ses négociations avec le Bourguignon, toujours dans la perspective de la lutte contre les Confédérés.²¹⁵ Aussi n'était-il pas a priori rebelle à l'idée de seconder les ambitions royales de Philippe le Bon. Autour de l'Autrichien, le clan de Sierck estima peut-être pouvoir gagner le duc à sa cause en faisant miroiter l'éventualité de son accession à la dignité de *rex Romanorum* – au moment même où le duc négociait (ou s'apprêtait à le faire) avec l'objet du complot, Frédéric III, en vue d'obtenir un titre royal qui, lui, se concrétiserait en accroissements territoriaux. La réponse de Philippe aux comploteurs fut des plus prudentes²¹⁶ – encore que par ailleurs, il affirmât connaître les intrigues nouées pour déposer Frédéric et se déclarât personnellement favorable à Albert.²¹⁷ Au plus fort de l'affaire de Soest, en juillet 1447, des envoyés de la ville de Francfort à la cour de Vienne iront jusqu'à faire état d'une collusion de Sierck et du Bourguignon pour détrôner Frédéric III.²¹⁸

²¹⁴ Les réformateurs en vinrent à envisager, avec le couronnement impérial de Frédéric III en 1452, la possibilité de placer à ses côtés un *rex Romanorum* comme son représentant permanent, avec l'espoir qu'il prendrait plus à cœur la cause de la réforme que l'Empereur lui-même (MOLITOR, p. 117). Voir également les considérations de M. Jean SCHNEIDER, *Lotharingie, Bourgogne ou Provence? L'idée d'un royaume d'Entre-Deux aux derniers siècles du moyen-âge*, dans: Liège et Bourgogne, p. 28 ss.

²¹⁵ Les hostilités ayant été rouvertes en 1445 entre l'Autriche et les Confédérés, Albert VI se tournait à nouveau vers la Bourgogne (MALECZEK, 1968, p. 83–84).

²¹⁶ Nous faisons allusion ici à une lettre conservée dans les archives de Coblenche et datée de Tournai, 14 janvier, mais sans indication de l'année: selon les éditeurs des DRTA, t. 19, p. 342 et n. 4, il s'agirait soit de 1446, soit de 1447. Un certain maître »Tilman de Lynss« – il s'agissait de Tilmann Joel von Linz, chancelier de l'archevêque de Trèves et prévôt de Saint-Florin de Coblenche (Anton DIEDERICH, *Das Stift S. Florin zu Koblenz*, Göttingen 1967, p. 228) – assurait la liaison entre le duc de Bourgogne et son interlocuteur. Au messenger de Sierck, Philippe répondit *non vouloir aucunement entendre par nous à l'empire ne y embesoigner vous ou aultre nostre ami*. Lorsqu'on sait les projets luxembourgeois de Philippe le Bon, l'affaire de la déposition des archevêques de Trèves et de Cologne au profit de parents du duc de Bourgogne, l'appui apporté par ce dernier aux adversaires de Jacques de Sierck au sein de son chapitre, on doute que l'archevêque ait pu songer sérieusement à procurer à son puissant adversaire une telle promotion: LAGER (n. 98) *Trier. Archiv* 3, p. 29. Sur toutes ces intrigues contre Frédéric III, voir également LEROUX, p. 211–212; GRÜNEISEN, p. 24–25.

²¹⁷ Ainsi qu'en témoigne un document conservé à Vienne (1447, après le 5 mars). J. CHMEL, *Geschichte Friedrichs IV. und seines Sohnes Maximilian I.*, t. II, Hambourg 1843, p. 745; DRTA, t. 19, p. 342, n. 4. D'après ce texte, Philippe le Bon, recevant à Bruxelles le marquis de Hochberg qui représentait Albert, lui avait laissé entendre que certains Electeurs l'avaient sondé en vue de déposer Frédéric III et qu'il pouvait disposer de deux ou trois voix en faveur d'Albert.

²¹⁸ D'après la lettre des envoyés francfortois, du 15 juillet, une intervention de Philippe le Bon dans l'affaire de Soest n'était pas envisagée avec défaveur à la cour impériale: on pensait en effet qu'en se mêlant à la lutte, le duc fournirait un prétexte pour s'en prendre à lui et revendiquer le Luxembourg. Plus loin, la lettre faisait état de la collusion du Bourguignon et de Sierck contre le roi des Romains. JANSSEN (n. 69) t. II, p. 100; DE BEAUCOURT, t. IV, p. 365, n. 1.

Cette désinvolture du duc à l'égard du maître de l'Empire se conçoit lorsqu'on sait la faveur dont jouissait le concept impérial à la cour de Bourgogne. Toute une légende s'était tissée en ce milieu, laissant entendre que Philippe était voué aux plus hautes destinées. Chastellain ne soulignait-il pas que le duc, à trois reprises, aurait été invité à diriger l'Empire²¹⁹ – ajoutant par ailleurs qu'on lui aurait offert la seigneurie de Milan, de Gênes, de Metz et d'Epinal?²²⁰ Il plaçait son maître au-dessus du commun des princes d'Occident pour sa majestueuse prestance,²²¹ ses qualités morales,²²² enfin son renom en Orient, d'où lui venait l'appellation de «grand duc du Ponant», qui devait assurer à Philippe le Bon une certaine préséance sur les Habsbourg-Styrie.²²³ La famille ducale était en quelque sorte marquée d'un sceau spécial: ce sentiment impérial²²⁴ ne pourra que mieux justifier, dans l'optique d'un certain «patriotisme» bourguignon, l'union de Marie et de Maximilien, en joignant les raisons du cœur à celles de la nécessité.

Certaines propositions bourguignonnes en vue d'alliances matrimoniales entre les familles de Clèves et d'Autriche n'avaient d'abord rencontré qu'un faible écho²²⁵ – mais elles ne constituaient, dans la politique du duc Valois, que le corollaire d'une action plus vaste, un moyen tout au plus de servir l'ambition suprême nourrie par Philippe le Bon: la royauté – ambition qui s'ajoutait à celle, plus facile à satisfaire en apparence, d'obtenir l'investiture de ses fiefs d'Empire, d'où l'existence de deux négociations distinctes encore qu'imbriquées dans les faits.²²⁶ En avril 1446, Frédéric III envisa-

²¹⁹ Voir n. 202.

²²⁰ L'affirmation se retrouve à deux reprises sous la plume de l'historiographe ducal. D'abord dans la «Déclaration de tous les hauts faits» du duc (éd. KERVYN DE LETTENHOVE, n. 202, t. VII, p. 216): *Refusa la seigneurie de Milan par transport; autre tel fit-il de la seigneurie de Gennes, et en pareil de la seigneurie et transport de Metz en Lorraine: et tout ce qu'il fit à cause et à sens de prud'homme, parce qu'à autres ses parents n'en vouloit faire tort.* Puis dans «l'Exposition sur vérité mal prise» (éd. précitée, t. VI, p. 286–287): *Philippe le Bon n'avait-il pas quitté libéralement en faveur d'aucunni la seigneurie de Milan que le duc Philippe (Filippo Maria Visconti) lui vouloit transporter en main et le faire son fils d'adoption, ce que le Bourguignon refusa, pour donner à entendre que plus lui estoit amour envers son sang (la famille royale de France) que multiplication de terres non justement possédées? Le duc avait également décliné la seigneurie d'Espinal (Epinal), de Metz, de Gennes, au temps que vos adversités (du roi de France) parce que ne voulut riens entreprendre sur vous autres qui autrefois l'aviez tenue en vos mains.* Nous chercherons à élucider (voir ci-après note 264) ce à quoi pourraient correspondre les allusions à Metz et Epinal.

²²¹ Chastellain déclarait: *Son semblant seulement le jugeoit empereur et valoit de porter couronne sur les graces de nature* (t. VII, p. 220). LACAZE (n. 71) p. 374, n. 2.

²²² *Non roy, mais de couraige empereur*, dira Chastellain de son maître (t. I, p. 187). HUIZINGA-MA, p. 23; HUIZINGA-VW, p. 192; HUIZINGA-HZ, p. 8–9.

²²³ Détenteurs de la dignité archiducal. Voir à ce sujet les considérations de M. A. GRUNZWEIG, *Le grand duc du Ponant*, dans: MA 62 (1956) p. 143–144.

²²⁴ Pour des exemples de ce sentiment impérial chez Chastellain, nous nous contentons de renvoyer à notre article précité n. 71, p. 375, n. 2.

²²⁵ Durant l'été 1444, Guillaume Fillastre, délégué à la diète de Nuremberg, exposait un projet de mariage entre le fils du duc de Clèves et Catherine, sœur de Frédéric III, sans obtenir de réponse précise. TOUSSAINT (n. 68) commet une erreur lorsqu'il affirme (p. 187) qu'en 1443, le mariage de Catherine et de Jean de Clèves accrut la sympathie entre le roi des Romains et le duc de Bourgogne. En fait, une telle union resta à l'état de projet: Catherine épousera Charles de Bade et Jean de Clèves Elisabeth, fille du comte d'Etampes.

²²⁶ A cet égard, A.-M. et P. BONENFANT, *Le projet d'érection des états bourguignons en royaume en 1447*, dans: MA 45 (1935) p. 10–23, ont fort opportunément rappelé (p. 11, n. 1) la confusion commise par Leroux entre ces deux négociations, l'une relative à l'investiture, l'autre à la création d'un royaume bourguignon. Cette confusion est particulièrement notoire lorsque Leroux prend prétexte d'éventuelles

geait, en faveur du Bourguignon, une sous-inféodation des pays »de par deçà«, Philippe devant les tenir d'Albert VI d'Autriche.²²⁷ C'était là, dans l'esprit de Frédéric, une monnaie d'échange pour obtenir la renonciation bourguignonne à Ferrette, au Sundgau, un moyen de contraindre son puissant vassal à fournir son appui à Fribourg contre les Berno-Savoyards; une alliance matrimoniale entre les dynasties autrichienne et bourguignonne était par ailleurs envisagée:²²⁸ les pourparlers échouaient cependant (août 1446) du fait de divergences à la cour de Bruxelles.²²⁹ Dès janvier 1447, de nouvelles négociations s'ouvraient à l'initiative du chancelier impérial Caspar Schlick,²³⁰ homme habile et intéressé qui en l'occurrence, semble avoir mené une politique assez personnelle.²³¹ Après avoir suggéré au duc de lui faciliter l'obtention de l'investiture pour ses fiefs germaniques, Schlick prévoyait la conclusion de deux mariages qui eussent créé de nouveaux liens entre la Bourgogne, l'Autriche et Ladislas de Hongrie et pacifié leurs rapports;²³² quant à l'union envisagée de Charolais avec une

clauses secrètes contenues dans l'accord conclu en mai 1447 entre Philippe le Bon et Albert VI d'Autriche pour affirmer (LEROUX, p. 212) que Frédéric III eut la suprême habileté de désamorcer l'intrigue des deux compères en confiant à son frère le soin de poursuivre et d'approfondir la négociation. En fait, la négociation évoquée visait à l'attribution de la dignité royale au Bourguignon, et resta toujours du ressort exclusif de Frédéric III et de son chancelier Schlick.

²²⁷ Frédéric III inféodait à son frère Hollande, Zélande, Hainaut et Brabant et lui octroyait tous pouvoirs »pour céder, vendre, échanger« ces territoires (1446, 8 avril, Vienne). J. CHMEL (n. 119) t. I, 1837, p. 205 ss.; LEROUX, p. 198-199; GRÜNEISEN, p. 25. Il chargeait Albert de trouver les modalités en vue de sous-inféoder les provinces susdites au duc de Bourgogne. MALECZEK, 1968, p. 88.

²²⁸ Une ambassade conduite par Guillaume de Hochberg faisait connaître au duc les desiderata habsbourgeois en juillet 1446. Albert voulait s'unir à une princesse bourguignonne, et recherchait également une alliance défensive contre la Savoie (Pleins pouvoirs et instructions des 9-10 juillet). CHMEL (n. 119) t. I, p. 208; ID. (n. 217) t. II, p. 744 ss.; LEROUX, p. 199-200; MALECZEK, 1968, p. 89-90.

²²⁹ Les négociations menées à Bruxelles en août 1446 n'eurent pas le résultat souhaité par les Habsbourg: si le maréchal de Bourgogne et le Chancelier penchaient pour le clan berno-savoyard, la duchesse Isabelle était en revanche plutôt favorable à l'Autriche. MALECZEK, 1968, p. 90.

²³⁰ Sur ces négociations, consulter l'article d'A.-M. et P. BONENFANT (n. 226) ainsi que la publication des: Actenstücke Herzog Philipps Gesandtschaft an den Hof des römischen Königs Friedrich IV in den Jahren 1447 u. 1448 betreffend, par E. BIRK (Der österreichische Geschichtsforscher, t. I/2, 1838, p. 231-271); trad. française: Documents relatifs à l'ambassade envoyée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à la cour de Frédéric IV en 1447 et 1448 (Messenger des sciences historiques de Belgique, 1842, p. 422-472). Nous ne connaissons la thèse de H. QUIRIN, Studien zur Reichspolitik König Friedrichs III. von den Trierer Verträgen bis zum Beginn des Süddeutschen Städtekrieges (1445-1448), (s. d.), présentée à la Faculté de Philosophie de l'Université libre de Berlin que par les références des DRTA. Selon A.-M. et P. BONENFANT, l'initiative de la négociation pourrait venir, plus encore que de Schlick, d'un intermédiaire, le »roi d'armes des Ruyers«, Henri de Heessel, qui se trouvait à la fois au service de Frédéric III et de Philippe le Bon – alors que Quirin mettrait plutôt l'accent sur le chancelier impérial (DRTA, t. 19, p. 340, n. 6).

²³¹ Schlick n'hésitait pas à réclamer au duc qu'il »honorât« les conseillers de Frédéric III afin de »conduire le fait à bonne fin« – ce qui dépeint l'homme. Quel qu'ait été celui qui prit l'initiative de la négociation – Schlick ou Heessel – il faut, lorsqu'on voit Schlick faire miroiter au duc la renonciation de Ladislas à ses droits sur le Luxembourg et à ses prétentions hollando-hennuyères, puis, quelques mois plus tard, Frédéric III s'opposer énergiquement à une telle renonciation, soit conclure à la versatilité du roi des Romains (ce qui ne saurait surprendre de la part de Frédéric III), soit admettre que Schlick et Heessel aient l'un et l'autre mené un jeu très personnel, en outrepassant éventuellement leurs instructions – ce qui n'est pas a priori invraisemblable.

²³² Les mariages envisagés par Schlick étaient ceux de Charolais, veuf depuis peu de Catherine de France, fille de Charles VII, avec Elisabeth d'Autriche, sœur de Ladislas – et d'Albert d'Autriche avec Marie de

filles de roi, elle ne pouvait que fortifier le désir bourguignon, toujours latent, d'une couronne royale.²³³ Schlick laissait entendre que son maître était disposé à ériger l'une des provinces duciales en royaume, d'où des pourparlers d'une nature nouvelle qui se superposaient à ceux que Philippe poursuivait avec Albert, dans la ligne de leurs précédents entretiens,²³⁴ en tentant de jouer du facteur suisse pour gagner l'Autrichien à ses ambitions royales. Le 18 mai 1447, intervenait un traité d'amitié entre Albert et le Valois qui, à défaut d'un engagement de ce dernier contre les Berno-Savoyards, comportait peut-être des clauses secrètes favorables aux ambitions d'Albert – autrement dit préjudiciables aux intérêts de Frédéric III.²³⁵

L'autre négociation, en revanche, suscitait au duc de Bourgogne bien des désillusions. Les suggestions de Schlick portaient sur une dignité royale dont l'assiette eût été soit la Frise, *qui de ancien temps a esté royaume*, soit le Brabant, présenté comme le plus ancien duché du monde chrétien.²³⁶ Philippe le Bon voyait là d'engageantes prémices. La Frise était parée du prestige que lui conférait son attachement ombrageux à un état de quasi-indépendance – entendons par là un statut d'immédiateté que les détenteurs de la dignité impériale eurent toujours à cœur de préserver.²³⁷ Cette situation toute spéciale avait survécu aux dominations des comtes de Hollande, des évêques d'Utrecht, puis des Wittelsbach,²³⁸ et se maintenait, nonobstant l'influence grandis-

Gueldre, nièce de Philippe le Bon (janvier 1447). Notons par ailleurs que la duchesse de Bourgogne songeait à unir Ladislas en personne avec une princesse lusitanienne d'Avis: ARMSTRONG, p. 22.

²³³ Ainsi que le souligne à juste titre M. H. HEIMPEL, *Karl der Kühne und der burgundische Staat*, dans: *Festschrift für G. Ritter zu seinem 60. Geburtstag*, Tübingen 1950, p. 148. Elisabeth était en effet la fille du roi des Romains Albert II.

²³⁴ Tandis que Schlick faisait savoir au duc que Frédéric III élèverait volontiers l'une de ses provinces à la dignité royale, provoquant ainsi l'envoi d'Heessel à Vienne durant le printemps 1447 (LEROUX, p. 203; A.-M. et P. BONENFANT, n. 226, p. 11-12; MALECZEK, 1968, p. 91), Albert, en février ou mars, reprenait les négociations – sans connaître vraisemblablement la mission d'Heessel – d'où une nouvelle ambassade de Guillaume de Hochberg à la cour de Bourgogne (mars). Philippe se déclarait prêt à recevoir l'inféodation des mains d'Albert, mais faisait dépendre son concours contre les Confédérés de la satisfaction de ses ambitions royales (MALECZEK, p. 92). En fait, la cour de Bourgogne jouait les deux frères ennemis l'un contre l'autre (voir n. 217).

²³⁵ A savoir une aide éventuelle du Bourguignon à Albert en vue de faciliter l'accession de ce dernier à la dignité de roi des Romains, et celle de l'Autrichien à Philippe pour l'obtention du titre de roi de Brabant (LEROUX, p. 211). Le traité d'assistance excluait cependant la Savoie, ce qui en réduisait singulièrement la portée. En ce qui concernait les litiges nés de la succession de Catherine de Bourgogne, des arbitres devaient être nommés; Philippe s'engageait enfin à soutenir l'alliance d'Albert et de Marie de Gueldre (MALECZEK, p. 94).

²³⁶ *Qui est la plus ancienne et excellent duchié de toute la Chrétienté et dont les plus notables princes chrétiens ont naissance* (instructions bourguignonnes à Heessel): BIRK (n. 230) p. 235; A.-M. et P. BONENFANT (n. 226) p. 11-12.

²³⁷ A l'encontre des comtes de Hollande et de leur successeur bourguignon. C'est ainsi qu'en 1417, Sigismond avait invoqué un prétendu diplôme de Charlemagne qui aurait accordé aux Frisons, en échange de leur aide contre les Saxons, l'exemption du tribut dû à l'Empereur ainsi que leurs »libertés«. FOLZ (n. 28) p. 508-509 et n. 88. Frédéric III demandera l'aide des Frisons contre le Téméraire en 1474, lors du siège de Neuss, au nom des mêmes relations contractuelles. Voir également LACAZE (n. 71) p. 351-352.

²³⁸ L'alliance de Jacqueline de Bavière avec certains seigneurs frisons avait favorisé le retour de la région à une indépendance quasi-totale. L'installation ultérieure des Hanséates de Hambourg à Emden, préjudiciable au commerce hollandais fut l'une des causes de la guerre hollando-hanséate de 1438-1441. A. G. JONGKEES, *Bourgondië en de Friese Vrijheid*, dans: *De Vrije Fries* 41 (1953) p. 64 ss. Le duc de Bourgogne, successeur des comtes de Hollande, adoptait vis-à-vis de la Frise une politique conforme aux intérêts économiques néerlandais.

sante des évêques de Münster dans la région;²³⁹ le Héraut Berry portait témoignage de l'état d'esprit de la population²⁴⁰ et les grandes figures de l'épopée entretenaient le souvenir légendaire d'un *regnum Frisie* contemporain des Pippinides.²⁴¹ Quant au Brabant, ultime avatar de la Lotharingie de Lothaire II, mentionnée dans les instructions de l'émissaire ducal Adrien Van der Ee,²⁴² puis du *ducatus Lotharingie*, dont le titulaire, chef de la maison de Louvain, avait été dépouillé à la fin du XII^e siècle de toutes prérogatives sur les territoires non brabançons, il évoquait le vieux rêve lancinant de reconstitution d'un état d'un seul tenant de l'Escaut au Rhin.²⁴³ Pour Philippe le Bon, qui ne se souciait de l'érection d'un royaume en sa faveur que dans la mesure où il pouvait en tirer des résultats pratiques, concrets – et au premier chef l'unification d'un «Etat» hétéroclite, d'un puzzle aux éléments fraîchement rassemblés – le concept de *ducatus Lotharingie et Brabantie* présentait un tout autre intérêt que la couronne de roi des Romains, titre honorifique auquel ne correspondait que rarement une puissance effective.²⁴⁴

Le duc ne pouvait cependant se contenter des territoires de la Frise ou du Brabant tels qu'ils se présentaient à son époque: aussi réclamait-il pour le futur *regnum* tous ses pays *de par deçà estans en l'Empire*, toutes ses possessions sises dans l'ancienne

²³⁹ Sur les affrontements entre certaines familles de Frise orientale et les évêques de Münster, voir AUBIN-PETRI, t. II/1, p. 123–125.

²⁴⁰ Lorsqu'il affirmait dans son «Livre de la description des pays» (éd. E. T. HAMY, Paris 1908, p. 105; A. G. JONGKEES, n. 238, p. 64–65): *Et n'y peut on aler pour la conquerer sans le volloir des gens du pays. Et pour ce . . . sont seigneurs de eulx mesmes.*

²⁴¹ Nous faisons allusion notamment aux «rois» Rambaux et Gondebaud. B. N. SARGENT, *Le Livre du Roy Rambaux de Frise*, Chapel Hill 1967 (Univ. of North Carolina. Studies in the Renaissance Languages and Literatures, 69); A. G. JONGKEES, *Gondebald, Koning v. Friesland*, dans: *Tijdschrift voor Geschiedenis* 74 (1961) p. 309–329; LACAZE (n. 71) p. 354 ss. Voir également A. G. JONGKEES, *La Hollande bourguignonne: son intérêt pour les ducs Valois*, dans: *Publ. du Centre européen d'études burgundomédianes* 18 (1977) p. 65–75.

²⁴² Sur Adrien Van der Ee, *garde des chartes et lectres des duchés de Brabant et de Limbourg*, puis audancier, conseiller ducal et maître à la Chambre des Comptes de Bruxelles, voir P. RENOZ, *La Chancellerie de Brabant sous Philippe le Bon (1430–1467)*, Bruxelles 1955, p. 83–84; P. LEFÈVRE, *Miniatures dans un répertoire bruxellois d'archives du XV^e siècle*, dans: *Scriptorium* 23 (1969) p. 380–383; R. LAURENT, *L'inventaire des chartes de Brabant établi par Adrien Van der Ee en 1438*, *ibid.*, p. 384–392. Envoyé à la cour impériale en octobre 1447, il était bien placé de par ses fonctions pour exposer les théories des juristes bruxellois.

²⁴³ BONENFANT, *Etat bourguignon et Lotharingie* (n. 12) p. 268–269. Notre article cité n. 71, p. 342 ss. retrace l'évolution qui conduisit de la Lotharingie de Lothaire II au duché de Brabant en passant par le *ducatus Lotharingie* (Basse-Lotharingie), lui-même issu du partage des territoires de Lothaire vers le milieu du X^e siècle sous les auspices de l'archevêque de Cologne Brunon, frère de l'Empereur Othon I^{er}. A l'aube du XII^e siècle, ce *ducatus* ne représentait plus une notion politique, les vraies réalités étant alors les principautés (Brabant, Hainaut, Flandre, etc.). Le *ducatus Lotharingie*, confié à la maison de Louvain en 1106, devait cependant durer jusqu'à la diète de Schwäbisch Hall (1190), qui consacrait la disparition du pouvoir ducal sur les territoires non brabançons. Sur tout ceci, voir GRUNZWEIG (n. 223) p. 143; A.-M. et P. BONENFANT (n. 13); F. VERCAUTEREN, *La formation des principautés de Liège, Flandre, Brabant et Hainaut (IX^e–XI^e s.)*, dans: *L'Europe aux IX^e–XI^e s. Aux origines des états nationaux*, Varsovie 1968, p. 36 ss. (Institut d'histoire de l'Académie polonaise des Sciences. Actes du Colloque international sur les origines des états européens aux IX^e–XI^e s., Varsovie-Poznan, 7–13 septembre 1965).

²⁴⁴ A.-M. et P. BONENFANT (n. 226) p. 18. Heessel voyait en fait dans le *regnum Romanorum* le moyen pour la Bourgogne d'accéder à la dignité impériale. BIRK (n. 230) p. 245; A.-M. et P. BONENFANT, p. 17; DRTA, t. 19, p. 340–341.

Lotharingie²⁴⁵: du royaume à créer dépendraient, par des liens de vassalité, les principautés laïques situées *en basses Allemaignes*, du duché de Lorraine au sud à la Gueldre au nord et au comté de La Marck à l'est. L'ensemble reviendrait au duc par un acte de partage analogue à ceux de l'époque carolingienne – donc en toute indépendance vis-à-vis du maître de l'Empire.²⁴⁶ C'en était trop pour Frédéric III, qui n'admettait que l'érection du seul Brabant en royaume vassal de l'Empire, avec pour seules dépendances Hollande et Zélande – le tout ne devant être attribué au duc que par le biais d'une sous-inféodation;²⁴⁷ toutes prétentions à l'autonomie, toutes revendications frisonnes étaient par contre rejetées, en même temps qu'étaient réservés les droits de Ladislas sur l'ensemble hollando-hennuyer et le Luxembourg.²⁴⁸ Ce net durcissement provoquant la rupture des pourparlers, Philippe baissa le ton, se contentant de réclamer l'investiture à perpétuité pour lui et sa descendance de ses fiefs impériaux: ce fut encore en vain.²⁴⁹

A première vue, le bilan de la négociation semble plutôt négatif. Tout un arsenal juridique avait été mis en branle dans des intentions précises: une alliance matrimoniale avec la famille impériale, mais aussi le relâchement des liens de sujétion vis-à-vis de l'Empire, jugé plus inoffensif que la monarchie française. De fait, le *regnum* projeté ne mentionnait pas de fiefs sis au Royaume:²⁵⁰ le duc Philippe ne se défendait-il pas devant Charles VII, par ambassadeurs interposés, de vouloir appliquer la formule »duc par la grâce de Dieu« aux territoires d'obédience française?²⁵¹ Ce double objectif fut tenu en échec. Il serait cependant injuste de mésestimer la portée du traité austro-bourguignon de mai 1447, dont le principal bénéficiaire n'était assurément pas l'Autrichien: en refusant de se laisser entraîner dans l'interminable conflit austro-suisse,²⁵² Philippe demeurait pour les deux parties – comme Charles VII il est vrai – le

²⁴⁵ Y compris la Frise orientale, dont nous avons vu à quel point elle constituait l'objet des attentions impériales. Notons par ailleurs combien, de la mission d'Heessel, à celle de Van der Ee, Philippe le Bon avait accru ses exigences (A.-M. et P. BONENFANT, p. 18-19).

²⁴⁶ Les représentants du duc se référaient au partage des domaines de Louis le Pieux (confondu par eux avec son fils Lothaire) entre ses enfants. LEROUX, p. 203; A.-M. et P. BONENFANT (n. 226) p. 19.

²⁴⁷ Ces provinces devraient être, dans l'esprit de Frédéric III, inféodées à son frère Albert qui en disposerait à sa guise au profit du Valois. En astreignant le duc à l'hommage, la proposition d'un royaume vassal de Brabant ne pouvait satisfaire les ambitions bourguignonnes. P. BONENFANT, *Les traits essentiels du règne de Philippe le Bon* (Verslag v. de Algemene Vergadering v. het Historisch Genootschap, 1959) p. 22-23.

²⁴⁸ Ce qui constituait un net retrait par rapport aux propositions initiales de Schlick. De plus, Frédéric III contestait la version bourguignonne de l'origine de la Lotharingie, celle-ci résultant d'un partage successoral entre frères sans équivaloir à un démembrement, ce à quoi reviendrait la formation du royaume envisagé par Philippe.

²⁴⁹ Philippe le Bon masquera cet échec sous une indifférence affectée: ne sera-t-il pas dit que le projet »royal« ne procède point du mouvement de mondit seigneur? A.-M. et P. BONENFANT (n. 226) p. 22, n. 2.

²⁵⁰ BONENFANT (n. 247) p. 23.

²⁵¹ Philippe le Bon chargeait en effet ses représentants, en 1445, d'assurer Charles VII que la formule incriminée ne concernait que les fiefs sis en terre d'Empire. Le fait de citer le Duché de Bourgogne en tête de l'énoncé de ses titres ne marquait-il pas la prééminence du Duché sur ses autres possessions, ce qui ne pouvait que porter honneur à la Cour de France? La formule »par la grâce de Dieu« n'impliquait ni souveraineté, ni désaveu de vassalité, les princes d'Empire en usant volontiers ainsi que les archevêques et les évêques, alors qu'ils dépendaient les uns de l'Empereur, les autres du Pape. M. MOLLAT, *Genèse médiévale de la France moderne XIV^e-XV^e siècles*, Paris 1970, p. 186-187. M. Mollat souligne que tous les grands féodaux en France agissaient comme le duc de Bourgogne.

²⁵² C'est ainsi que, postérieurement à son traité d'alliance avec Albert d'Autriche, Philippe assurait les

médiateur par excellence²⁵³. Certes, en septembre 1447, le duc Sigismond, de la branche tyrolienne, n'adhérait que sous réserves au traité conclu par Albert²⁵⁴ et, un an plus tard, à l'occasion de son mariage avec Eléonore d'Ecosse, il se liait étroitement à Charles VII par un instrument identique:²⁵⁵ mais face à Sigismond de tendances plutôt profrançaises, Albert, plus porté vers la Bourgogne, avait un tout autre poids dans l'Empire. Enfin, la rupture des pourparlers de 1447-1448 ne signifiait pas que l'éventualité d'une alliance matrimoniale entre la maison de Bourgogne et le parti hungaro-saxon fût à jamais bannie des esprits: nous le verrons à partir de 1451.²⁵⁶ Il paraît dès lors excessif de conclure comme Leroux²⁵⁷ à un ralentissement dans les relations de Philippe le Bon et des »Allemagnes« consécutif à l'échec subi par le duc dans ses aspirations royales.²⁵⁸

Berno-Savoyards, en quête de son appui, qu'il observerait une stricte neutralité dans leur conflit avec Fribourg. MALECZEK, 1968, p. 112. Il est vrai que l'échec que venaient d'essayer ses revendications royales lui laissait une certaine amertume à l'encontre de l'Autriche.

²⁵³ En mai 1448, des représentants français et bourguignons assistaient aux conversations tenues à Lausanne entre Austro-Fribourgeois et Berno-Savoyards, facilitant grandement la réconciliation intervenue à Morat en juillet. LEROUX, p. 274; DE BEAUCOURT, t. IV, p. 367; MALECZEK, 1968, p. 116.

²⁵⁴ Le 13. LEROUX, p. 272.

²⁵⁵ Le mariage fut célébré le 8 septembre 1448 à Beaumont, près de Chinon. La veille, des traités d'alliance étaient conclus entre Jacques II d'Ecosse et Sigismond ainsi qu'entre ce dernier et Charles VII. CHMEL (n. 119) t. I, p. 289 ss.; LEROUX, p. 272-274; DE BEAUCOURT, t. IV, p. 369-371; MALECZEK, 1968, p. 98 ss.

²⁵⁶ Voir 2^e partie.

²⁵⁷ Nouvelles recherches critiques, p. 281-282.

²⁵⁸ Une ultime trace des aspirations de Philippe le Bon à la dignité royale se rencontre dans une ordonnance de 1448 (en réalité 1449 pour GRUNZWEIG (n. 223) p. 159, n. 105) par laquelle Charles VII accordait au duc de Bourgogne la permission de porter des cabochons sur son cercle d'or. DE BEAUCOURT, t. IV, p. 383-384; B. GUENÉE, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Les Etats*, 1971 (Nouvelle Clio. L'Histoire et ses problèmes, 22) p. 146. Il ne s'agissait pas toutefois encore de la couronne fleuronnée, qui plaçait le Roi de France au-dessus de ses plus grands vassaux.